

Les livrets de la France insoumise complètent **L'Avenir en commun**, le programme de la France insoumise et de son candidat Jean-Luc Mélenchon.

L'Avenir en commun n'a de sens que si nous le **construisons ensemble** au cours d'un processus collectif de débats.

La collection des « Livrets de la France insoumise » offre cet espace d'échanges pour enrichir le programme en continu.

Les livrets abordent une variété de sujets qui donneront à la France son nouveau visage et l'inscriront différemment dans le monde. On peut gouverner autrement le pays si l'on se tourne vers le peuple.

Chaque livret expose les enjeux du sujet et dessine les **perspectives d'une révolution citoyenne** dont notre pays a tant besoin. Chaque livret présente aussi les **mesures nécessaires pour y arriver**. Le tout sera à chaque fois le fruit d'un travail collectif et coordonné.

Le programme L'Avenir en commun est élaboré sous la direction de Charlotte Girard, juriste et Jacques Généreux, économiste.

La collection des « Livrets de la France insoumise » est coordonnée par Laurent Levard, agroéconomiste et Danièle Obono, chercheuse en anthropologie sociale.

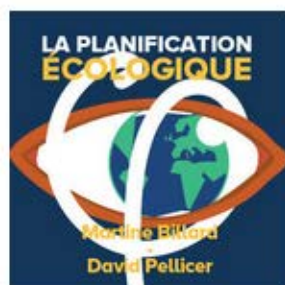
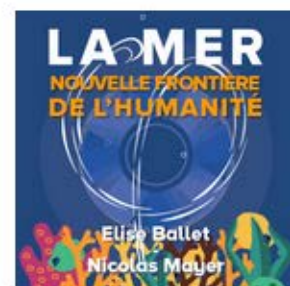
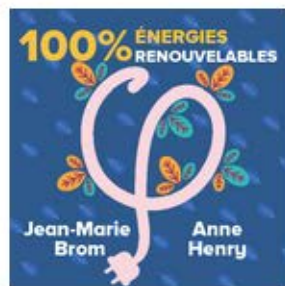
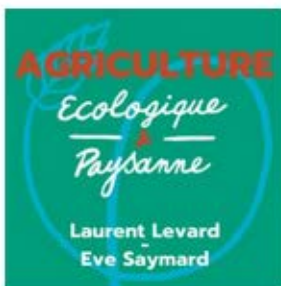
Retrouvez toutes les informations sur le programme l'Avenir en commun sur www.jlm2017.fr

Ecologie

N° du livret disponible sur le site : <https://avenirencommun.fr/livrets-thematiques/>

- | | | |
|-----|---|------|
| 1. | Pour une AGRICULTURE écologique et paysanne | P 2 |
| 15. | 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES | P 10 |
| 14. | DÉCHETS : nous n'en jetterons plus ! | P 15 |
| 26. | LA FORET, filière d'avenir | P 18 |
| 6. | PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE – Règle Verte | P 22 |
| 29. | EAU bien commun | P 28 |
| 41. | LA MER, nouvelle frontière de l'Humanité | P 33 |

Écologie



POUR UNE AGRICULTURE *Ecologique & Paysanne*

Notre constat : l'agriculture productiviste détruit tout.

L'agriculture fournit l'essentiel de notre alimentation. Or le modèle agricole détruit tout : l'écosystème, la santé des consommateurs et celle des paysans.

Les maux sont connus : soumission au libre-marché et au libre-échange, ultra-spécialisation, gigantisme agricole, pesticides chimiques.

L'ensemble du système agricole et alimentaire est responsable de près de la moitié du réchauffement climatique global du fait des gaz à effet de serre qu'il génère, contribue à la déforestation, repose sur l'utilisation de ressources non-renouvelables, contamine l'environnement et les hommes et contribue à la destruction des sols et de la biodiversité.

Près d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de la faim, alors que la malbouffe et l'obésité progressent. À terme, ce système met à mal notre capacité à nourrir l'Humanité.

Produire écologique pour bien manger !

En France, l'agriculture génère des centaines de milliers d'emplois directs et indirects, participe à l'aménagement et à la dynamisation des territoires ruraux et préserve une grande partie de notre patrimoine naturel (sols, végétation, rivières). Cependant, le modèle agricole productiviste actuel et le système alimentaire qui l'accompagne **ne répondent plus à l'intérêt général**, que ce soit sur les plans économique, social, écologique ou de santé publique.

La production agricole se concentre dans un **nombre de plus en plus réduit d'exploitations**. Alors que le pays connaît un chômage de masse, plus de la moitié des exploitations et des emplois agricoles ont disparu en 25 ans.

La libéralisation des marchés, la baisse des prix payés aux producteurs et la captation d'une grande partie de la valeur ajoutée par les firmes de l'amont et de l'aval engagent les agriculteurs dans une folle « **course à la compétitivité** ». Les plus grandes exploitations s'agrandissent encore davantage en acquérant les terres de ceux qui ont été exclus. Un processus de financiarisation de l'agriculture s'est engagé depuis une dizaine d'années avec la multiplication du nombre d'exploitations sous forme sociétaires et des investissements de holdings financières. La spécialisation régionale dans la production de matières premières agricoles à bas prix, l'utilisation intensive de moyens de production et l'abandon progressif de secteurs exigeants en travail comme celui des fruits et légumes ont conduit à une diminution de la valeur ajoutée agricole de la France depuis vingt ans et de son autonomie alimentaire.

La majorité des agriculteurs sont victimes de ce modèle. Bon nombre d'entre eux s'endettent, connaissent la précarité et cessent leur métier. Certains sont si dévastés qu'il y a trois fois plus de suicides chez les agriculteurs que dans le reste de la population. De nombreux jeunes renoncent à s'installer du fait de la difficulté d'accéder au foncier, du montant des investissements nécessaires, des perspectives incertaines de revenu et de l'absence de soutien public. Nous assistons à une situation absurde de « paysans sans terres » sur notre territoire, alors que le chômage atteint des records.

Ce modèle constitue **un danger pour la santé des travailleurs de l'agriculture et de la population**. Il constitue aussi une impasse écologique : responsable de la pollution de l'environnement et de la contamination des aliments par l'usage de pesticides, d'engrais azotés et par le recours aux hormones. Il détruit la fertilité des sols, les habitats naturels et la biodiversité. Basé sur un usage massif de ressources non-renouvelables, il **contribue largement au dérèglement climatique** par son utilisation d'énergie fossile pour la synthèse des engrais et par ses émissions de protoxyde d'azote et de méthane. Il contribue à **l'appauvrissement des territoires ruraux**.

Conséquence supplémentaire d'un modèle agricole déconnecté de l'intérêt général, **l'alimentation** d'une grande partie de la population est **déséquilibrée** du point de vue nutritionnel ; surpoids, obésité, cancers et allergies deviennent de véritables questions de santé publique, notamment chez les catégories sociales les plus défavorisées. Elle repose trop souvent sur la consommation de produits de faible qualité, contenant en outre des **pesticides et additifs alimentaires dangereux pour la santé**. Le système alimentaire, dominé par une logique d'accumulation du capital, pousse à la **surconsommation** de certains

produits et génère une quantité considérable de **gaspillages**, que ce soit en produits alimentaires et en emballages. Ce modèle productiviste détruit tout !

La politique agricole commune (PAC) ne permet plus la régulation des marchés, comme le montre la fin des quotas laitiers et sucriers. Les subventions restent **dépendantes de la taille des exploitations**, ce qui favorise les plus grandes et accélère l'expansion d'une agriculture productiviste. Les traités européens poussent à l'internationalisation de l'agriculture et imposent le libre-échange. En France, le renoncement à la politique des structures et la faiblesse de la politique foncière favorisent aussi la concentration de la production. Dans le même temps, **le foncier agricole est rongé par l'urbanisation**, essentiellement sur les meilleures terres, ce qui constitue une menace pour la sécurité alimentaire de long terme.

Face à ce modèle, de multiples initiatives d'agriculture paysanne de qualité, d'agriculture biologique et de circuits courts de proximité se développent. Elles montrent que **d'autres formes d'agriculture tournées vers l'intérêt général sont possibles**. L'« agro-écologie » telle que prônée par le gouvernement sortant ne remet pas en cause la concentration de la production et le productivisme agricole. Il promet une **agriculture duale** avec, d'un côté une grande agriculture productiviste censée être « compétitive » sur le marché mondial, et, de l'autre, une agriculture de niche, écologique et de qualité pour une minorité de consommateurs plus favorisés. En réalité, ces deux agricultures sont bien en compétition pour l'accès au foncier, aux marchés et aux subventions publiques. La première se développe en marginalisant la seconde.

La libéralisation menée par l'OMC et les accords de libre-échange **mettent en concurrence les agriculteurs des différentes régions du monde** alors que les **différences de productivité et de subventions agricoles sont gigantesques**. Nombre de paysannes sont condamnées à la crise et ne peuvent assurer leur sécurité alimentaire. Elles sont parfois exclues de l'accès à la terre. La paysannerie est menacée par les stratégies des entreprises multinationales de mainmise sur les semences et d'accaparement de terres pour la production d'agro-carburants et d'autres cultures destinées à l'exportation. Les aides à l'agriculture des pays riches contribuent à des exportations à bas prix et à la crise de l'agriculture des pays du Sud. Les conséquences sont connues : pauvreté, exode rural et migrations.

Une agriculture écologique et paysanne pour une alimentation de qualité.

Un projet agricole et alimentaire d'intérêt général :

- une **agriculture écologique et paysanne**, répondant à l'**intérêt général** et reposant sur un **nouveau pacte** entre les agriculteurs et l'ensemble de la société ;
- un **système alimentaire durable** garantissant le droit de toutes et tous à une alimentation de qualité.

L'agriculture écologique que nous prônons se donne pour objectifs :

- la production **pour toutes et tous** de produits agricoles **nutritifs et sans résidus nocifs** en quantité suffisante pour nourrir l'humanité ;
- le respect de la **santé** des agriculteurs, des salariés de l'agriculture et de la population ;
- la reconnaissance du droit des agriculteurs et des salariés de l'agriculture de **vivre dignement de leur travail** ;
- la neutralité à terme en matière **d'émissions de gaz à effet de serre** (en tenant compte des émissions importées) ;
- des exploitations agricoles plus **économiques et autonomes** ;
- **l'absence de contamination** de l'environnement ;
- la dynamisation des **territoires ruraux** ;
- le respect du **bien-être des animaux d'élevage**.

Elle est basée sur :

- la **réintégration dans chaque territoire** de la **production fourragère**, des **productions végétales** et des **activités d'élevage**, mettant ainsi fin à l'actuelle sur-spécialisation des territoires et à la dépendance en protéines végétales importées, tout en favorisant l'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
- la conversion progressive de l'ensemble de l'agriculture aux **principes de l'agriculture écologique et biologique** (notamment l'absence de pesticides, d'engrais de synthèse et d'OGM) ;
- la reconnaissance du **service de gestion de l'environnement** rendu par les paysans et que doit rémunérer la société ;
- l'intégration d'une plus grande **agro-biodiversité** au sein des systèmes de production agricole et des territoires ruraux ;
- le développement de l'**agroforesterie** ;
- **l'évolution des modes de production d'élevage** en vue de la **neutralité en matière d'émissions de gaz à effet de serre**, notamment au moyen de systèmes herbagers ;

- la relocalisation de **productions actuellement sacrifiées** (notamment les fruits et légumes) sur le territoire national ;
- la relocalisation de la production au plus près des lieux de consommation au moyen de **circuits de proximité** et le **développement des circuits courts** pour limiter les intermédiaires.

Il s'agit d'une **agriculture paysanne**, avec des fermes à taille humaine, car c'est la forme d'agriculture la plus à même de mettre en place cette agriculture écologique et de faire vivre les territoires ruraux. Cette agriculture est pratiquée par des paysans s'étant approprié un métier rénové, libérés de l'angoisse des fluctuations de prix, des échéances de remboursements d'emprunts et de la menace de faillite ; des paysans vivant, tout comme les salariés agricoles et de l'agroalimentaire, dignement de leur travail et bénéficiant de conditions de travail qui garantissent leur intégrité physique, y compris grâce à des innovations sociales et techniques..

Cette agriculture requiert davantage de travail. Elle s'accompagne aussi d'une reconquête de l'autonomie alimentaire au moyen du développement de productions de qualité pour le marché intérieur. C'est pourquoi notre objectif est la **création de 300 000 nouveaux emplois** à l'horizon de 10 ans, grâce à l'installation de nouveaux paysans et salariés agricoles, issus de tous les milieux.

Pour permettre la transition écologique de l'agriculture, la paysannerie doit bénéficier :

- de prix agricoles rémunérateurs, stables et protégés des aléas du marché mondial dans le cadre d'une souveraineté alimentaire retrouvée. Il s'agit de sortir de l'aberration actuelle où, du fait de la libéralisation, les prix sont insuffisants pour rémunérer le travail agricole et doivent être en partie remplacés par des subventions.
- d'une insertion harmonieuse dans des filières de production permettant un juste partage de la valeur ajoutée et construites autour d'objectifs communs d'offre de produits écologiques de qualité.
- d'une refonte en profondeur des transferts d'argent public à l'agriculture.
- de dispositifs adaptés d'accès au foncier permettant la viabilité des petites exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs.
- d'une valorisation du métier d'agriculteur, de conditions de vie attractives, du développement de démarches collectives et de coopération et de véritables possibilités de socialisation en milieu rural.
- de services techniques, de formation et de recherche adaptés à la transition et impliquant pleinement les paysans dans leur fonctionnement.
- Notre projet vise par ailleurs à protéger le foncier agricole et naturel en diminuant par dix le rythme annuel d'artificialisation des terres (de 60.000 à 6.000 hectares par an).

Notre système alimentaire doit permettre :

- l'offre de produits alimentaires de qualité pour toutes et tous (qualité gustative, nutritionnelle, absence de risques pour la santé) ;
- une évolution vers des filières et modes de consommation écologiquement durables ;
- **l'information et la formation nutritionnelle** des citoyens ;
- la fin des processus de sur-conditionnement et de gaspillage des produits alimentaires.

Au niveau international, notre projet est de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale, à la protection et au développement des paysanneries et à la transition écologique de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Il implique d'affirmer le principe de souveraineté alimentaire des paysans, des États et des régions et de cesser d'utiliser le soutien que nous apportons à notre propre agriculture pour pratiquer du dumping sur les marchés mondiaux, de réguler les marchés agricoles et les marchés fonciers et d'orienter notre politique de coopération en fonction de ces objectifs. Notre projet vise notamment à contribuer à permettre aux paysanneries du Sud de ne pas avoir à fuir leurs territoires et leurs pays.

De nos champs à nos assiettes, changer de modèle !

Voici nos huit priorités. Elles impliquent une refondation de la PAC et des politiques européennes.

Dans le cadre d'un **plan A et du mandat de l'Assemblée nationale**, ces propositions seront portées au niveau de l'Union européenne, notamment dans le cadre des négociations pour la PAC 2020. Certaines de ces mesures constituent des lignes rouges et seront appliquées quoi qu'il en soit (prix minimum et révision du droit de la concurrence, incompatibles avec les accords de libre-échange).

Si les négociations échouent ou si le peuple français décide **par référendum** d'appliquer le plan B, nos propositions seraient mises en œuvre à un niveau national ou pluri-national redéfini.

1. Planifier et réaliser la transition écologique de l'agriculture.

Nous mettrons en œuvre un plan national visant à **accompagner l'ensemble des agriculteurs** dans la transition écologique de l'agriculture.

Il est basé sur :

- **L'arrêt des projets de fermes-usines.**
- **Une loi planifiant la transition écologique de l'agriculture** avec un calendrier de la transition sur dix ans, précisant les objectifs intermédiaires à atteindre.
- L'abandon des objectifs d'intégration **d'agrocarburants** et des mesures d'incitation. À terme, il s'agit d'interdire les agrocarburants qui entrent en compétition avec les usages alimentaires, sauf pour l'autonomie de la ferme elle-même.
- L'interdiction des pesticides les plus dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement, et notamment les néonicotinoïdes, **les herbicides à base de glyphosate**, des « **OGM cachés** » échappant à l'actuelle législation sur les OGM (outre le maintien de l'interdiction des autres cultures d'OGM), le dépôt de **brevets sur le vivant**, et l'utilisation des produits issus des **nanotechnologies**.
- Le soutien financier à la transition vers des systèmes d'agriculture écologique en contribuant aux coûts de la transition et en rémunérant les productions spécifiques : agriculture biologique, diversification des rotations, production de protéines végétales, réintégration agriculture / élevage, agroforesterie, implantation de haies, désintensification des systèmes d'élevage et leur évolution en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, autonomie fourragère des exploitations, réduction des intrants.
- La diminution progressive des **apports maximums autorisés d'intrants chimiques** (pesticides et engrais) et leur taxation croissante au cours du temps ; la taxation de l'eau d'irrigation tenant compte du type de bassin de captage et des autres usages.
- La redéfinition des normes d'élevage (densité, aire de pâturage) en vue **du respect de la condition de vie des animaux d'élevage** ; l'amélioration et l'application effective de la réglementation sur les conditions d'abattage, afin de limiter au maximum la souffrance animale et de rendre possible l'abattage à la ferme.
- Un plan de **relocalisation des productions alimentaires** dans les **Outre-mer** permettant d'améliorer le degré d'autosuffisance alimentaire en soutenant le développement d'une agriculture paysanne et des filières de transformation agro-alimentaire locales.
- La mise en œuvre de **plans biodiversité** territoriaux.
- La mise en place de **l'interdiction de la commercialisation de produits OGM**, y compris des « **OGM cachés** », c'est-à-dire des variétés rendues tolérantes aux herbicides, obtenues par mutagenèse et qui échappent donc actuellement à la législation OGM.
- L'incitation à la **production à petite échelle de bois-énergie** (forêt entretenue, agroforesterie, etc.) et de **biogaz d'origine agricole** à partir de sous-produits végétaux et animaux et sans compétition avec les cultures alimentaires.
- L'accompagnement technique, socio-économique et financier, la formation initiale et continue des agriculteurs et l'animation de groupes d'expérimentation associant agriculteurs, organismes de développement et recherche, en s'appuyant notamment sur les structures existantes (CIVAM, RAD, etc.).
- Recentrage de la **recherche agronomique** en fonction des objectifs de la transition écologique de l'agriculture ; encouragement des dispositifs de recherche-action impliquant la participation active des agriculteurs.
- Adaptation des formations dispensées dans **l'enseignement agricole** aux nécessités de la transition écologique de l'agriculture et du système alimentaire. La possibilité d'accès au bac professionnel en 4 ans sera rétablie. Les filières professionnelles seront mises en valeur et la formation continue des agriculteurs et salariés. Le système national d'enseignement garantira l'égalité de traitement de tous sur l'ensemble du territoire. Les établissements publics de formation agricole seront renforcés dans leurs missions de service public. Ils participeront à l'animation des territoires, seront parties prenantes des expérimentations pour la transition écologique et seront libérés du poids des lobbys.

2. Bien manger : un droit pour tous !

Défense intransigeante et extension des appellations d'origine dans le cadre du protectionnisme solidaire et de la sortie des traités européens.

Loi de mise en place de **plans alimentaires développés dans les territoires** :

- Soutenus financièrement, ceux-ci seront mis en place avec des acteurs locaux et incluront une éducation à l'alimentation, la création d'abattoirs et d'unités de transformation et la revalorisation des lieux de distribution garant d'une transparence et ouverts à tous : marchés d'intérêt national, marchés de gros et marchés de plein vent.
- Soutenus politiquement dans un cadre national d'appui, réglementaire (révisions des normes, étiquetage, labels) et financier à la mise en place de **filières durables et de qualité**, notamment les **filières de proximité**.

Calendrier de transition au 100 % bio des structures publiques sur cinq ans et soutien à l'acquisition par les structures de **restauration collective publiques ou privées** de produits biologiques issus de filières de proximité.

Redéfinition des menus en restauration collective et sensibilisation des citoyens à une **consommation plus équilibrée**, intégrant davantage de céréales, de protéines végétales, de fruits et de légumes, moins carnée et respectant le cycle des saisons.

Mise en place, sans interférence des lobbys de l'agroalimentaire, d'un **système d'information clair des consommateurs** sur le contenu et la qualité des aliments sur l'ensemble des emballages.

Plan de réduction de 50 % du **gaspillage alimentaire** sur trois ans et de **recyclage** de 100 % des produits d'emballage.

3. Rémunérer correctement les producteurs.

Mise en place, pour certaines productions, de **prix minimums aux producteurs** et de **taxes à l'importation**. Ces taxes seront appliquées, si besoin, afin de ne pas créer de distorsions de concurrence entre les produits français et les produits importés de pays où les niveaux de rémunération du travail seraient inférieurs. Par la suite, seront également mis en place des « **coefficients multiplicateurs**⁽¹⁾ » maximum, après concertation des organismes interprofessionnels, en vue de garantir une juste rémunération des producteurs (et notamment éviter les ventes à pertes) et de limiter les phénomènes de captation de la valeur ajoutée des intermédiaires et de la grande distribution.

Instauration, pour certains produits, de dispositifs de **protection et de régulation des marchés agricoles**, incluant une protection éventuelle vis-à-vis des importations, des dispositifs flexibles de maîtrise des productions (quotas laitiers et de têtes de bétail ; limitation des surfaces et rendements viticoles) et une garantie de prix minimum pour des volumes plafonnés par actif agricole.

Application intégrale des **règles nationales de rémunération du travail** (y compris des cotisations sociales) à l'ensemble des salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire (abattoirs, etc.) travaillant en France pour éradiquer le dumping via le détachement de travailleurs.

Création d'un **réseau de coopératives de consommateurs** en circuits courts et de proximité et **plan de développement des coopératives de producteurs**.

Reconnaissance du droit des organisations de producteurs de **négoier collectivement les contrats avec l'aval** (volumes et prix de vente).

Financement des priorités nationales en matière d'agriculture et d'alimentation, notamment au travers de la constitution d'un **pôle public bancaire**.

(1) Le coefficient multiplicateur encadre le rapport entre le prix de vente au consommateur et le prix d'achat au producteur pour limiter les marges des intermédiaires (transformation, distribution etc.).

METTRE L'ARGENT AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AGRICOLE

Dans le contexte d'une politique de prix agricoles rémunérateurs, **suppression du système actuel d'aides à l'hectare et recentrage des transferts publics à l'agriculture**, avec plafonnement global à l'actif, sous forme de :

- subventions destinées à **compenser les investissements et autres coûts** générés par la transition écologique de l'agriculture ;
- rémunération de **services spécifiques** fournis à la société par l'agriculture écologique (gestion des territoires, préservation de l'environnement et du potentiel productif naturel, contribution à la neutralité carbone de l'économie) ;
- soutien au revenu des exploitations agricoles situées en **zones défavorisées** (montagnes et zones sèches) ;
- soutien à l'**installation** de nouveaux agriculteurs ;
- soutien aux **réseaux d'appui à la transition écologique** ;
- soutien à la **transition du système alimentaire**, y compris via des dotations à la restauration collective.

Les procédures pour le versement des rémunérations et des soutiens devront garantir leur accessibilité effective à tous les bénéficiaires potentiels.

4. Bien vivre en milieu rural.

Revalorisation des **retraites agricoles** au minimum au niveau du SMIC pour une carrière complète, avec un objectif de convergence avec le régime général, afin d'enrayer la précarité en milieu rural.

Préservation et développement des **services publics en milieu rural**.

Accès de tous les actifs agricoles non-salariés au **statut d'agriculteur** et à une véritable protection sociale. Mise en place d'un soutien aux **mécanismes d'entraide** et de remplacement des agriculteurs afin de reconnaître le droit à des congés.

Amélioration du **statut des salariés** de l'agriculture et de l'agroalimentaire à travers la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Priorité donnée aux **investissements collectifs** de matériel agricole permettant d'éviter le surinvestissement et attention particulière portée aux investissements visant une amélioration des conditions de travail.

Dispositifs adaptés de **transmission des exploitations agricoles** permettant l'installation de jeunes à un coût abordable.

Maîtrise et contrôle des **populations de loups et d'ours** de façon à sauvegarder les systèmes pastoraux tout en adaptant ces derniers à la présence de telles populations grâce à une meilleure rémunération des produits d'élevage et à un soutien public.

Soutien à la **restauration du bâti ancien** et à la construction en matériaux renouvelables.

5. Garantir l'accès à la terre.

Création d'**Établissements Publics Fonciers Ruraux (EPFR)**, refondant et élargissant les missions des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), au service d'une plus grande cohérence entre les divers instruments, d'une politique favorable au développement de l'agriculture écologique et paysanne et de la baisse du prix du foncier.

Mise sous condition stricte d'une **surface maximale par actif agricole lors des nouvelles autorisations d'exploiter** lors d'un projet d'installation, d'agrandissement par location, d'achat de terres ou de transferts de parts d'une société. Cette politique de contrôle des structures vise à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, la création de nouvelles exploitations et la consolidation des plus petites et à permettre la déconcentration de la production agricole. Elle repose sur la définition d'une surface maximale d'exploitation par actif agricole (exemple : 80 hectares par actif en céréaliculture), quel que soit le type d'exploitation (individuelle, GAEC, société). Celle-ci s'applique par agriculteur et par salarié, avec au plus 2 salariés pour un agriculteur (et davantage dans le cas de productions très intensives en travail).

Politique de **préemption**, avec révision de prix, des terres mises en vente par les EPFR. Cela favorisera l'installation de jeunes agriculteurs, la création de nouvelles fermes et la consolidation des plus petites, notamment pour la mise en place de systèmes d'agriculture écologique et de filières de proximité. La préemption s'étend aux parts de société en cas de vente ou de cession, ou encore lors du démantèlement d'une société.

La **capacité et la durée de stockage** du foncier des EPFR sont accrues par rapport aux actuelles SAFER afin de favoriser les opérations de location-vente. Pour cela, les moyens financiers des EPFR sont augmentés grâce à une affectation d'une part des taxes locales.

Abrogation du support légal au « **pas de porte** » (fonds agricole) et obligation pour les propriétaires non-exploitants de **mettre en location**.

6. Non à l'artificialisation des terres

Mise en place d'un **plan de protection généralisée du foncier agricole, forestier et naturel**, s'inspirant de la loi « littoral », en vue de réduire de 90 % le processus actuel d'artificialisation des terres agricoles, de libérer les élus locaux des pressions exercées en vue d'une telle artificialisation et de stopper la spéculation sur les terres agricoles urbanisables :

Définition d'un cadre de protection généralisée des espaces agricoles et naturels avec pour **règle générale** l'interdiction de l'artificialisation et de l'urbanisation des espaces agricoles et naturels.

Des **exceptions** à cette règle générale peuvent être décidées par des Commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) (comme c'est le cas actuellement dans les DOM), sur proposition de collectivités locales ou de l'Etat.

Les décisions des CDPENAF répondent à des **critères arrêtés nationalement** et justifiant une déclaration d'utilité publique des terrains en question.

Ces critères sont les suivants : 1) nécessité d'infrastructures publiques, économiques ou de construction de logements ; 2) impossibilité de réaliser de tels travaux sur les espaces urbains existants dans la commune ou dans la région ; 3) impossibilité et/ou non-pertinence de réaliser les travaux sur des terres peu fertiles (roches, pentes, etc.).

Dans ces différents cas, **les plus-values éventuelles** sur les terres devenues urbanisables sont taxées à 90 %, la somme étant affectée à l'Établissement Public Foncier Rural.

La protection du foncier agricole s'étend aux **bâtiments agricoles** et aux **bâtiments d'habitation** de l'agriculteur.

7. Dans l'agriculture aussi, faire la révolution citoyenne !

Nous devons garantir la représentation de l'intérêt général et la reconnaissance de la diversité des acteurs. La mise en œuvre de nos propositions implique de **mettre fin à la cogestion de la politique agricole** avec certaines organisations syndicales. Il est temps de s'appuyer sur des instances de pilotage qui reflètent la **diversité des acteurs**.

Redéfinition des **missions** et de la **gouvernance de l'INRA, des Chambres d'agriculture et des instituts techniques**.

La mission des **chambres d'agriculture** et des **instituts techniques** devient exclusivement une mission de service public au service de la transition écologique de l'agriculture. Afin d'en faire un outil efficace, leur gouvernance est revue et la représentation d'une diversité d'acteurs garantie : agriculteurs (système de représentation proportionnelle à tous les niveaux), salariés agricoles, propriétaires, collectivités territoriales, associations de défense de l'environnement et des consommateurs. L'Etat vérifie et est garant de la mise en œuvre des missions de service public.

Libération de la **recherche agronomique** du poids des lobbys privés, au moyen d'un financement public à 100 % des activités de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), des universités et autres institutions publiques de recherche travaillant dans le domaine agricole (IRSTEA, IRD, etc.). Cela se traduit également par une augmentation de leurs dotations, une résorption de la précarité en leur sein, une modification de la composition de leur conseil d'administration et des nouvelles orientations reflétées par la lettre de mission de leur président.

Un **service public vétérinaire et phytosanitaire** est créé sur le modèle des centres de santé municipaux, indépendant des lobbys pharmaceutiques, renforçant les approches préventives et permettant aux agriculteurs d'accéder à des soins vétérinaires et à des conseils phytosanitaires de qualité à des tarifs abordables.

8. Assurer la sécurité alimentaire au niveau international et organiser la transition écologique des agricultures.

Instaurer le protectionnisme solidaire et mettre en échec des accords de libre-échange en cours de négociation : faire obstacle au besoin par l'usage du droit de veto – à la conclusion du **cycle de Doha de l'OMC**, à la signature des **accords de libre-échange** (TAFTA avec les Etats-Unis, CETA avec le Canada et accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) négociés par l'Europe et aux **pressions exercées sur les pays du Sud** pour libéraliser leurs marchés (FMI, Banque Mondiale, conditionnalités de l'aide au développement).

Sortir des traités européens et exiger la refondation de la politique agricole commune pour en finir avec le libre-échange généralisé, la course au gigantisme et à l'agro-business, et le dumping fiscal et social à l'intérieur de l'Union européenne.

Réforme de la FAO, organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation, pour promouvoir une **organisation de l'agriculture** dans le cadre des Nations-Unies afin de soutenir le développement de marchés régionaux, de freiner la spéculation financière sur les produits agricoles, de réguler les marchés mondiaux au moyen notamment de stocks régulateurs, de favoriser la relocalisation et la transition agro-écologique de l'agriculture et de combattre les processus d'accaparement de terres.

Soutien financier au Programme Alimentaire Mondial de l'ONU et augmentation de l'aide publique française au développement à hauteur de 0,7 % du PIB.

Construire une **alliance stratégique** avec les pays engagés dans la défense de la souveraineté alimentaire et de l'agriculture paysanne et **promouvoir des accords de solidarité et de coopération** respectueux du droit à la souveraineté alimentaire.

Défendre le principe de la **non-brevetabilité du vivant**, y compris pour les OGM et toutes les plantes et animaux issus de techniques de manipulation du génome (« OGM cachés ») et création d'un mécanisme juridique international de protection des ressources génétiques, de reconnaissance du droit des paysans à les utiliser librement et de lutte contre la biopiraterie.

Contribuer à une convention internationale sur les droits des paysans et autres travailleurs ruraux dans le cadre des Nations-Unies.

Généraliser au terme de cinq ans, et par le biais d'une norme d'importation spécifique, des importations de produits issus du commerce équitable (garantissant notamment un prix minimum aux produits issus de l'agriculture paysanne) pour tous les produits agricoles concernés.

Interdire aux entreprises opérant en territoire français d'être liées à des processus d'accaparement de terres et de déforestation dans le monde.

Favoriser les accords de coopération avec les Etats et les collectivités territoriales mettant en œuvre des politiques de souveraineté alimentaire, de défense et de soutien à l'agriculture paysanne (réformes agraires et mise en œuvre des directives sur le foncier, notamment), de transition écologique de l'agriculture, ainsi que de soutien aux organisations paysannes et acteurs de la société partageant de tels objectifs.

Mettre en œuvre une politique agricole cohérente portant l'objectif de souveraineté alimentaire par une production centrée sur les besoins du marché intérieur, par la protection dudit marché, par l'interdiction d'utiliser directement ou indirectement des aides pour exporter à prix de dumping, par l'arrêt des importations d'agrocarburants et de l'essentiel des matières premières de l'alimentation animale.

CE QU'EN DIT L'AVENIR EN COMMUN

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Dans le cadre du plan A face à l'Union Européenne, refonder la politique agricole commune pour garantir l'autosuffisance alimentaire, la relocalisation et l'agriculture écologique et paysanne.

Réformer la FAO (Organisation de l'ONU pour l'agriculture et l'alimentation), pour favoriser la souveraineté alimentaire, la régulation des marchés mondiaux et la conversion écologique de l'agriculture.

Éviter aux migrants de devoir fuir leur pays et mettre fin aux accords commerciaux inégaux qui déstabilisent des pays entiers, détruisent les agricultures locales et empêchent le codéveloppement.

AU NIVEAU NATIONAL

Engager la réforme agraire pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs en limitant la concentration des terres et la course à l'agrandissement et créer 300 000 emplois agricoles grâce à des prix rémunérateurs et une refonte de la PAC.

Stopper les projets de fermes usines.

Développer l'agriculture biologique, proscrire les pesticides chimiques, instaurer une agriculture diversifiée et écologique (polyculture-élevage, permaculture, etc.) et promouvoir les arbres fruitiers dans les espaces publics.

Favoriser les circuits de proximité, la vente directe, la transformation sur place et plafonner les marges de la grande distribution par un coefficient multiplicateur limité pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs et interdire les ventes à perte pour les agriculteurs.

Refuser les OGM, bannir les pesticides nuisibles, en commençant par une interdiction immédiate des plus dangereux (glyphosate, néonicotinoïdes, etc.).

Sanctuariser le foncier agricole et naturel et lutter contre l'artificialisation des sols.

Généraliser les fermes pédagogiques pour la sensibilisation à cause écologique et l'éveil à la Nature.

Imposer l'objectif d'une alimentation 100 % biologique locale dans la restauration collective.

Réduire la part des protéines carnées dans l'alimentation au profit des protéines végétales.

Favoriser un développement endogène dans les Outre-mer en rupture avec le modèle actuel d'économie de comptoir pour atteindre l'autosuffisance alimentaire en soutenant le développement d'une agriculture paysanne et des filières de transformation agro-alimentaire locales.

Notre constat : l'urgence climatique est énergétique

La crise écologique que nous traversons aujourd'hui est double

La crise climatique due à une consommation effrénée d'énergies émettrices de gaz à effet de serre pour satisfaire les besoins des pays les plus riches au détriment des autres s'accompagne d'une crise **énergétique due à l'épuisement inéluctable des ressources non renouvelables** que sont le charbon, le pétrole, le gaz, mais aussi l'uranium.

La consommation d'énergie croît de façon exponentielle : elle a plus que doublé depuis 1973 et son évolution suit celle des produits intérieurs bruts. Cette situation ne pourra pas durer : plus de 80 % de l'énergie consommée vient de sources non renouvelables (charbon : 20 % ; pétrole : 41 % ; gaz naturel : 20 % ; nucléaire : 2 %). Au rythme actuel, les réserves mondiales pour ces énergies seront quasiment épuisées d'ici un siècle. En outre, pour espérer ne serait-ce que contenir le changement climatique, **l'essentiel de ces réserves devra rester dans le sous-sol**.

L'utilisation de ces énergies non renouvelables est également **responsable de la pollution atmosphérique aux particules fines** qui provoque chaque année des centaines de milliers de décès prématurés dans le monde. À cela s'ajoutent les dangers reconnus de l'énergie nucléaire : le risque d'accident majeur, devenu incontestable depuis les accidents de Three Miles Island, de Tchernobyl et de Fukushima, ainsi que l'accumulation de déchets nucléaires pour lesquels aucune solution n'existe à ce jour.

Enfin, la plupart des conflits de l'époque moderne (Afghanistan, Proche-Orient, Afrique sub-saharienne) ont à leur source des problèmes d'approvisionnement énergétique, à la base des intérêts géopolitiques d'un monde multipolaire. La raréfaction des ressources ne fera qu'accroître dramatiquement l'intensité de ces conflits si l'énergie continue à être produite à partir de ressources non renouvelables et dont les sources sont concentrées dans certaines régions du monde.

Ce diagnostic est partagé et certains engagements ont été pris par les États dans le cadre des négociations internationales sur le climat (protocole de Kyoto de 1997, COP 21...). Mais la mise en œuvre de mesures concrètes ne suit pas. Et surtout, ces engagements concernent principalement la limitation des émissions de CO₂, alors que c'est l'ensemble de notre rapport à l'énergie qui doit changer si nous voulons surmonter la crise actuelle.

ÉLECTRIQUE ET NUCLÉAIRE, LES SOURCES DE L'IMMOBILISME DE LA FRANCE

La situation énergétique de la France se caractérise par un recours quasi absolu à l'électricité, énergie elle-même basée pour plus de 75 % sur la production nucléaire. Cette stratégie assimilable à du « tout électrique, tout nucléaire » est loin de garantir l'indépendance énergétique, puisque la totalité de l'uranium est importée et extraite dans des conditions contestables. Elle a également pour effet de freiner la transition vers les énergies renouvelables, et a entraîné un retard incontestable par rapport à nos voisins européens.

Le secteur résidentiel et tertiaire, qui représente plus de 40 % de l'énergie consommée en France, reste dominé par l'électrique. Dans le secteur des transports (30 % de l'énergie), la part du diesel reste prépondérante malgré une baisse sensible. Les véhicules diesel représentent encore 52 % des ventes en 2016... contre près de 1 % seulement pour les véhicules électriques.

Dans notre pays, le **manque de volonté politique pour s'engager vers la transition énergétique** est manifeste : le débat organisé sur l'énergie à l'occasion de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) n'a pas permis une confrontation de scénarios, le service public ayant disparu au profit d'acteurs privés pratiquant un lobbying actif.

Les engagements des gouvernements précédents et actuels (Grenelle de l'Environnement, LTECV...) n'ont ni remis en cause les dogmes énergétiques passés ni donné de moyens pour leur réalisation. On peut ici penser à l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50 % d'ici 2025 et à la promesse, maintes fois réitérée, de la fermeture de la centrale de Fessenheim. Mais ils n'ont jamais été concrétisés, l'État laissant EDF maintenir sa capacité nucléaire, voire l'augmenter, et ce, à des coûts faramineux.

Par ailleurs, la loi LTECV n'acte pas – loin s'en faut – la sortie du diesel et le développement des véhicules électriques ou au biocarburant. Certes, elle fixe des objectifs relatifs aux travaux d'isolation nécessaires à la réduction de la consommation liée au chauffage. Mais là encore, elle ne donne pas de moyens de mise en œuvre et continue à viser un objectif de croissance en tant que tel. **Même habillée de vert, cette croissance est incompatible avec la réduction annoncée, et nécessaire, de la consommation énergétique.**

La politique énergétique des dernières années n'encourage ni la recherche ni les initiatives innovantes dans le domaine de l'énergie. Cette absence d'investissement se fait au détriment de la mise en place d'une filière française du photovoltaïque et de l'éolien, tout en accordant un soutien irresponsable et coûteux aux projets absurdes, comme la poursuite de la construction de l'EPR (réacteur nucléaire de troisième génération).

Notre projet : l'énergie, pilier de la planification écologique

Depuis plusieurs années, des stratégies de transition sont élaborées par des équipes de scientifiques notamment. Elles se basent à la fois sur une forte baisse de la consommation – sans perte de qualité d'usage – et sur un recours massif aux énergies renouvelables. Ces trajectoires de transition s'appuient sur des technologies existantes pour la plupart, ou en voie de l'être.

Des scénarios démontrent qu'une production de 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2050 est possible. C'est le cas du scénario Négawatt pour l'ensemble du secteur énergétique et dans un système totalement indépendant, c'est-à-dire sans échange avec les autres pays. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) propose également un mix 100 % renouvelable pour le secteur électrique à horizon 2050.

Ces solutions menant à une véritable transition énergétique peuvent ainsi être déployées rapidement, à l'échelle d'une génération, et à grande échelle, dès lors qu'elles sont portées par une détermination politique.

La France insoumise affirme non seulement sa volonté de réaliser la nécessaire et urgente transition énergétique mais entend surtout s'en donner pleinement les moyens :

- en faisant de l'énergie un bien commun et en remettant ce secteur essentiel au service de l'intérêt général ;

- en garantissant le débat démocratique sur les choix énergétiques, en particulier par la création d'un pôle public de l'énergie basé sur la renationalisation des compagnies énergétiques (électricité, gaz, pétrole) en lien avec des coopératives locales de production et de consommation d'énergies renouvelables ;
- en s'orientant vers un mix électrique 100 % renouvelable à l'horizon 2050, sur la base d'une planification donnant la priorité aux mesures de réduction de la consommation d'énergie – remettant en cause notre modèle productiviste – et au développement des filières d'énergie renouvelable ;
- en rendant effectif le droit à l'énergie par l'accès gratuit aux usages de première nécessité.

Nos propositions :

faire la transition énergétique

Pour viser l'efficacité, notre pays doit rattraper au plus vite son retard en matière de politique d'isolation des bâtiments, en commençant par les bâtiments publics et l'habitat social. En parallèle, les alternatives au chauffage électrique et aux combustibles fossiles doivent être généralisées.

LES MESURES D'URGENCE :

- Arrêter les subventions aux énergies fossiles.
- Taxer le transport de marchandises par la route et l'aérien, par l'introduction d'une contribution carbone, et développer le ferroutage.
- Rendre gratuits les transports collectifs urbains pour les moins de 18 ans et les personnes sans emploi.
- Mettre en œuvre la sortie totale du nucléaire en commençant par l'arrêt de la centrale de Fessenheim en garantissant l'emploi des salariés et leur formation pour en faire un site pilote du démantèlement et l'abandon de l'opération du grand carénage visant à prolonger la vie des centrales nucléaires au-delà de quarante ans.
- Abandonner le projet d'EPR de Flamanville et d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure.
- Interdire l'exploitation du gaz de schiste et du pétrole de schiste et de houille.
- Mettre en place des schémas énergétiques au niveau national, régional et local.
- Garantir l'accès à l'énergie domestique (chauffage, cuisson...) pour les plus précaires et mettre en place une tarification progressive incitant aux économies d'énergie.
- Créer un pôle public de l'énergie pour mener une politique cohérente, en renationalisant EDF et Engie (ex-GDF) en lien avec des coopératives locales de production et de consommation d'énergies renouvelables et en favorisant l'autoproduction et le partage des excédents.
- Soutenir les recherches et innovations sur les énergies les plus propres.

1. Créer un pôle public et réguler les prix

L'énergie est un bien commun. Son accaparement par des intérêts privés conduit à une dégradation du système, à un surcoût pour les usagers et à une perte de contrôle par la puissance publique de la politique énergétique. La planification écologique passe ainsi par la création d'un pôle public de l'énergie.

Nous reviendrons donc sur la libéralisation du secteur énergétique en abrogeant la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), tout en évitant les écueils des anciens monopoles publics. Il s'agira en particulier d'intégrer des formes de décentralisation et de garantir le contrôle citoyen aux différents niveaux de prise de décision.

Ce retour dans le secteur public permettra également d'offrir les mêmes garanties aux salarié·e·s de l'énergie, en étendant le statut des industries électriques et gazières à tou·te·s, afin que la transition énergétique ne se traduise pas par une précarisation de l'emploi.

Plus généralement, **le prix de l'énergie ne peut être déterminé par le marché.** Il doit bénéficier d'une garantie de stabilité dans le temps et répondre à des objectifs politiques complexes tels que la péréquation tarifaire, l'incitation aux économies d'énergie, l'accès à tou·te·s à l'énergie, le financement de filières moins polluantes, etc. Ce doit donc être un tarif défini par la représentation nationale.

2. Garantir le droit à l'énergie

L'énergie fait partie des besoins fondamentaux. Les dispositifs actuels n'en permettent pas l'accès effectif à tou·te·s parce qu'ils sont trop limités et nécessitent des démarches stigmatisantes que nombre de citoyen·ne·s refusent.

Tout comme la santé, l'éducation ou l'eau potable, **l'accès à l'énergie pour les besoins de première nécessité et indispensables à une vie digne doit être gratuit pour tous, sans condition de ressources.** En outre, une tarification progressive doit permettre de pénaliser les mésusages et les gaspillages de l'énergie, dans un objectif global de réduction de la consommation.

3. Réduire la consommation d'énergie par l'isolation thermique

L'énergie la moins polluante est celle que nous ne consommons pas. Les gisements d'économie d'énergie sont importants : relocalisation de l'économie pour éviter les coûts de transport de marchandises, développement du transport collectif, isolation des bâtiments, etc.

Il est possible, et le scénario Négawatt le montre, d'arriver à une **baisse de 65 % de la consommation d'ici 2050 sans perte de service ou de qualité.** Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les travaux devront être pris en charge par l'État, rendant l'opération insensible en termes de coûts pour l'utilisateur. Le plan d'investissement de 100 milliards du début de mandat vise ainsi l'isolation thermique de 700 000 logements pour 20 milliards d'euros. **L'investissement public permettra de lever tous les freins à l'isolation et de planifier les travaux à mener.**

Le secteur agro-industriel est l'un des responsables principaux de la production de gaz à effet de serre (agrochimie, transports de denrées, etc.). L'agroécologie offre un éventail de solutions qui contribueront à

réduire ces consommations énergétiques et la nocivité des productions (voir le livret « Pour une agriculture écologique et paysanne » dans la même collection).

4. Sortir des énergies fossiles et nucléaires

Dans le secteur électrique, **la sortie des énergies fossiles et du nucléaire sera rendue possible par la baisse de la consommation, le développement des énergies renouvelables, le soutien aux infrastructures de réseaux et l'investissement dans les innovations énergétiques** (« smart grids », stockage...). Ces différents leviers garantiront une transition énergétique effective, au plus proche des territoires et des citoyen·ne·s, tout en assurant la péréquation nationale et la création de nouvelles filières industrielles durables.

Dans les transports, **le développement des transports collectifs électriques, des modes de déplacement « doux »** (vélo et marche) sera associé au développement de carburants alternatifs (électricité, gaz de synthèse...) pouvant utilement remplacer leurs homologues fossiles.

Le « tout nucléaire » est une impasse : minerais importés, fragilité technologique, risques d'accident, problème des déchets... Cette source d'énergie doit donc être abandonnée. Pour autant, le parc nucléaire ne pourra fermer du jour au lendemain. Celui-ci doit être exploité dans des conditions optimales de sécurité jusqu'à la fermeture des centrales, ce qui implique notamment la limitation stricte du recours à la sous-traitance pour les activités ne pouvant être ré-internalisées. **L'ensemble des personnels de la filière seront assurés de conserver leur emploi**, dans l'objectif d'assurer un haut niveau de compétence dans le démantèlement des centrales.

Enfin, pour permettre un débat public éclairé, seront **rendues publiques les données sur l'enfouissement des déchets nucléaires depuis soixante ans** afin d'informer sur les dangers sanitaires avérés ou éventuels.

5. Intégrer l'énergie dans les choix d'aménagement

Nous veillerons à ce que les outils de planification énergétique à l'échelle nationale et territoriale, **respectent l'obligation de prise en compte de l'énergie dans les schémas d'aménagement du territoire**.

L'État devra montrer l'exemple, par exemple en intégrant une **évaluation systématique de l'impact énergétique et en CO2 de la commande publique**, et en lançant un grand chantier de rénovation des bâtiments publics.

Dans le cadre de l'application de la règle verte (se reporter au livret thématique dédié dans la même collection), le critère de minimisation de l'impact écologique ne devra pas être sacrifié au prétexte de rentabilité économique à court terme dans le choix des filières.

Les projets publics débattus démocratiquement feront l'objet d'un contrat de service public, déclinant des objectifs précis et des statistiques de suivi.

Un investissement dans la recherche publique sur ce secteur facilitera la sortie du nucléaire et des énergies fossiles. Cette attitude ouverte permettra de se libérer des intérêts privés de rentabilité à court terme, vis-à-vis des avancées technologiques.

La mise en place d'un groupe d'expert·e·s indépendant·e·s, permettant d'établir les avantages et inconvénients de chaque filière et la faisabilité des scénarios, aidera à la prise en main démocratique de la politique énergétique.

Notre constat : le gâchis est généralisé

"Produisez n'importe quoi et consommez-en tous, ceci est le pain des actionnaires" !

Chaque année, la France produit 345 millions de tonnes de déchets, dont 34 millions de tonnes de déchets ménagers. Sur ce total, 42 % sont recyclés ou compostés, tandis que 32 % sont incinérés et 29 % enfouis en décharge.

Pour plus du tiers des produits de grande consommation mis sur le marché, il n'existe pas d'autre perspective que l'élimination : jouets, matériels de bricolage, produits de jardinerie, articles de sport et de loisirs, et la plupart des emballages en plastique n'ont pas de filière de recyclage en France.

Des millions de produits sont éliminés chaque année car sans solution de deuxième vie. C'est le mode de production qui est en cause, pillant les ressources naturelles pour produire et faire consommer toujours plus que de besoin, sans se soucier des suites et des conséquences.

Alors que des millions de familles n'ont pas les moyens de se nourrir convenablement, un tiers des aliments produits sont jetés.

Dans les océans, d'énormes « continents de plastique » sont apparus, grossissent et menacent la biodiversité, la qualité sanitaire de la chaîne alimentaire et l'avenir des secteurs économiques dépendant de la mer.

Cette absence de prise en charge coûte cher à la planète et aux Français : le montant, pour l'ensemble des déchets français (BTP, industrie, hôpitaux, etc.), s'élève à 15,7 milliards d'euros et a été multiplié par 4 en vingt ans !

Les délégations de service public (DSP) coûtent également cher aux citoyens : alors que le volume global d'ordures ménagères est en légère diminution, les taxes augmentent chaque année.

Notre projet : cessons l'ère du « tout-jetable »

La démarche « zéro déchet » est d'abord démocratique et écologique. La constitutionnalisation de la « règle verte » doit concerner tous les acteurs de la société, en premier lieu les entreprises productrices de biens de grande consommation.

Il s'agit de ne pas consommer davantage de ressources naturelles que ce que la Terre fournit, pour que le progrès scientifique et technologique soit soutenable. Il s'agit d'interroger en amont l'utilité sociale des objets produits. L'économie circulaire est souhaitable, à condition de réduire la taille du cercle !

Le cœur du problème est de **diminuer progressivement la part des déchets non recyclables**. Ceci permettra de réduire significativement la part de l'incinération et du stockage en France. Ces activités sont actuellement gérées par des géants industriels oligopolistiques qui absorbent la plus grande part des crédits publics et bénéficient de traitements fiscaux avantageux.

Pour cela, il s'agit d'agir au niveau des trois grandes étapes qui font d'un produit un déchet :

1. la conception et la mise sur le marché du produit : en contraignant les industriels à ne commercialiser que des produits non jetables, réutilisables, réparables ou a minima recyclables, et utilisant des matières premières recyclées ;
2. la consommation et l'utilisation du produit : en communiquant auprès du consommateur sur la fin de vie du produit qu'il est susceptible d'acheter et en l'encourageant à l'écoconsommation ;
3. la gestion de la fin de vie du produit : en incitant fiscalement les collectivités en charge des déchets à être exemplaires en matière de prévention et de recyclage des déchets ménagers, et en s'appuyant sur l'implication citoyenne et la coopération des acteurs (le processus de construction du Plan B'OM – Baisse des Ordures Ménagères – face au projet du Syctom d'Ivry-sur-Seine est à ce titre exemplaire).

Enfin, **l'économie circulaire est riche en emplois**. Elle conçoit les déchets comme un gisement de « matières premières secondaires » à réinjecter dans le système productif. Il faut 1 emploi pour 10 000 tonnes de déchets jetés en décharge, contre 3 emplois en cas d'incinération, 30 si le système est fondé sur le recyclage (de type croissance verte) et 300 dans un circuit de réemploi. C'est cette troisième vision qu'il est urgent d'appliquer.

Nos propositions : ouvrons l'ère du « tout-recyclable »

Réduire, composter, réemployer, recycler, réhabiliter. La France insoumise propose l'adoption d'une loi « zéro déchet » dans le cadre de la planification écologique.

Il s'agit de fixer une trajectoire pluriannuelle de réduction des déchets, avec deux objectifs : division par deux de la production de déchets et « 100 % recyclable » pour les déchets restants.

Le niveau local (commune, quartier, voire résidence) doit être privilégié pour agir. Tout le tissu local doit être mobilisé : citoyens, bricoleurs du dimanche, associations, services de l'État et collectivités, ainsi que leurs agents. Il faudra également adapter la tarification locale des déchets pour assurer un lien efficace entre les collectivités et les ménages.

1. Réduire : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

Pour cela, nous proposons les mesures suivantes :

- **Allonger les durées de garantie légale des produits** dans l'ensemble des secteurs industriels.
- Planifier des taux croissants de réemploi des pièces détachées et de recyclabilité, et favoriser l'usage de produits recyclables.
- **Limiter la publicité** (taille et emplacements publicitaires, « stop pub » sur les boîtes aux lettres).
- Favoriser l'usage plutôt que la possession, par l'encouragement des pratiques comme la location, le prêt ou la mutualisation.
- Interdire le suremballage et bannir les emballages non recyclables.
- Intégrer la collecte et la gestion des déchets dans les projets d'urbanisme.
- Créer un label valorisant les collectivités territoriales et les hôteliers-restaurateurs des stations touristiques qui réduisent leur empreinte déchets.
- Communiquer sur le logo « Triman », qui informe le consommateur sur la recyclabilité des produits qu'il achète et l'aide au moment du geste de tri.
- **Mettre en place des formations qualifiantes aux métiers de l'économie circulaire**, notamment dans les secteurs du BTP, de l'ingénierie et du design.

- Financer la Recherche & Développement sur la réparabilité des biens de consommation.
- Introduire de vrais objectifs de prévention dans les dispositifs de responsabilité élargie du producteur (REP), afin d'inciter réellement les entreprises à ne pas générer de déchets.

2. Réemployer : mobiliser les énergies citoyennes

Pour aller dans ce sens, nous proposons les mesures suivantes :

- **Accélérer le tri à la source des biodéchets**, en donnant la priorité au compostage individuel, de quartier ou en plateforme.
- Promouvoir les ateliers de réparation, les zones de gratuité et les ressourceries.
- **Généraliser les consignes** dans les grandes et moyennes surfaces ainsi que dans les commerces de proximité, notamment sur les boissons.
- Rendre obligatoire, avant toute déconstruction de bâtiment, un diagnostic sur la récupération et la valorisation des matériaux.
- Mettre en œuvre un dispositif de soutien aux artisans réparateurs.

3. Recycler : pour en finir avec les décharges et les incinérateurs

Afin d'atteindre cet objectif, nous proposons de :

- **Renforcer les normes d'écoconception** afin d'accroître la part :
 - o des matériaux recyclés intégrés dans le bâtiment et les chaînes de production industrielles ;
 - o des matériaux recyclables dans les nouveaux produits finis.
- Remettre en cause des projets tels que celui de StocaMine à Wittelsheim, centre de stockage souterrain de déchets, ou du Syctom, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, à Ivry-sur-Seine.
- **Rendre obligatoire le tri sélectif pour les ménages** comme pour l'ensemble des collectivités (entreprises, hôpitaux, établissements scolaires, administrations publiques, associations, etc.).

4. Réhabiliter : réparer les dégâts

Pour cela, nous proposons de :

- **Dépolluer les sites affectés** par les rejets toxiques des décharges.
- Faire adopter une convention internationale pour la dépollution des océans et la récupération des déchets marins.
- **Favoriser la diffusion des pratiques « zéro déchet »** vers les pays en développement, en s'appuyant sur la récupération informelle, et corriger les dégâts causés par les exportations passées de décharges ou d'incinérateurs.
- Lutter contre les exportations illégales de déchets en dotant les douanes des moyens nécessaires (le trafic de déchets est l'un des trafics environnementaux les plus lucratifs).

Notre constat : la forêt, trésor oublié de la France

Avec 24,6 millions hectares de forêts occupant plus du tiers de son territoire, la France compte le deuxième massif forestier de l'Union européenne, derrière la Finlande.

67,8 % de ces forêts se trouvent sur le territoire métropolitain, soit 16,7 M ha représentant un volume sur pied de 2,6 Mds de m³, partagés entre de très nombreuses essences de feuillus et de conifères. **La France est donc une grande nation forestière.**

Pourtant, le bois est aujourd'hui sous-valorisé par les pouvoirs publics. Le déficit commercial de la France dans la filière bois s'élève à 5,7 Mds € pour 2015. 50 000 emplois y ont été perdus ces dix dernières années. Et tandis qu'avec 11 M ha, ce secteur compte 1,5 million d'emplois en Allemagne, il n'y en a plus que 440 000 en France, pour un espace forestier 50 % supérieur !

Engagés dans une mondialisation destructrice, nous exportons le m³ de chêne brut à 150 € et le réimportons scié ou transformé en meuble entre 800 et 3000 € ! Plus d'un millier de scieries ont disparu en France en dix ans, victimes des grosses structures délocalisées qui ne sont pas soumises aux mêmes critères sociaux et environnementaux. La productivité effrénée supplante la qualité de production pour maintenir un chiffre d'affaires et satisfaire les banques créancières.

Dans la forêt, « le temps court » fait de considérables ravages : on est ainsi passé de la sylviculture à une ligniculture capitaliste, c'est-à-dire à une culture des arbres intensive à la logique court-termiste qui épuise les sols, identique à celle en vigueur dans les champs de blé ou de maïs soumis à une agriculture productiviste.

La France possède pourtant un service public de qualité pour gérer les forêts publiques sur tout le territoire : l'Office national des forêts (ONF) et les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF). Mais les gouvernements successifs ont affaibli ces deux structures. Les DDAF ont disparu lors de leur fusion avec les Directions départementales de l'équipement (DDE). Et l'ONF a vu ses missions de service public sacrifiées au profit de logiques de rentabilité. Le budget actuel de l'ONF ne lui permet pas d'assurer efficacement ses missions régaliennes, telles que la surveillance du territoire et du foncier ou la gestion de la biodiversité. Les restructurations drastiques lui ont fait perdre le tiers de ses effectifs en vingt-cinq ans. Les conséquences humaines ont été aussi désastreuses : 38 agents de l'ONF se sont suicidés depuis 2005. Et alors même que chaque gouvernement commande des rapports, souvent intéressants, il n'en fait rien et laisse la situation se dégrader chaque année davantage.

Notre projet :

une forêt respectée et créatrice d'emplois

Face aux logiques marchandes qui détruisent l'écosystème, les ressources, les emplois et, parfois, les vies humaines, nous ferons de la forêt un lieu, à la fois :

- **de reconquête du temps long.** La forêt française ne sera pas considérée comme une simple source d'approvisionnement à court terme de l'industrie.
- **de respect de l'écosystème.** La forêt est le lieu de vie de multiples organismes végétaux et animaux que nous devons protéger. Nous favoriserons le développement d'espaces forestiers aux essences multiples qui permettent à la fois le maintien d'écosystèmes complexes et une meilleure protection contre les maladies, les aléas climatiques (tempêtes, canicules, sécheresses) et les incendies. De plus, la forêt, parce qu'elle agit comme un poumon pour notre pays et stocke le CO2 que nous rejetons en trop grande quantité, sera au cœur de la règle verte.
- **de relocalisation de l'activité.** Il est en effet inconcevable que la France exporte du bois brut en grumes et importe des produits transformés à forte valeur ajoutée. Nous devons produire en France ce dont nous avons besoin et retrouver notre indépendance.
- **de créations massives d'emplois.** La relocalisation de l'activité permettra de créer dans la filière forêt/bois des dizaines de milliers d'emplois. Il s'agira de reconstituer nos capacités productives : sciage (avec la valorisation des produits demandés en aval par la filière), menuiserie (meubles, charpentes), fabrication de panneaux, cartons et pâtes à papier. Nous favoriserons l'adaptation des technologies aux évolutions du marché de la construction bois, seule matière première renouvelable à l'échelle humaine.
- **d'un réinvestissement de l'État.** Le budget de l'ONF sera sanctuarisé et augmenté dans le cadre de la planification écologique afin d'en finir avec la situation de sous-effectif des techniciens et ingénieurs de terrain et du manque de moyens qui pousse des agents au suicide. Nous augmenterons également la surface gérée par l'ONF, qui n'est actuellement que de 25 % de la surface totale mais produit 40 % de l'ensemble de la récolte de bois.

Nos propositions :

la planification forestière

1. Respecter l'écosystème

Réglementer la gestion de la forêt

Les « coupes rases » consistent à raser entièrement un espace forestier afin d'en vendre le bois. Cette pratique détruit l'écosystème et fragilise les sols en les exposant au ruissellement et en les acidifiant. C'est pourquoi la réglementation visera à favoriser une sylviculture de futaie jardinée pour les résineux et une sylviculture de qualité pour les feuillus. Dans le même temps, **les abattages massifs de feuillus sans replantation ultérieure seront interdits**. Le ramassage intégral des branches et des souches destiné à la production d'énergie sera également réglementé, afin de permettre aux sols de se reconstituer grâce aux minéraux contenus dans ces bois « morts », dont la décomposition lente garantit la fertilité des sols forestiers.

Le développement de forêts aux essences multiples (feuillus ou résineux) sera encouragé, grâce à des aides publiques. On assiste en effet actuellement à un développement des forêts en monoculture de résineux. Cette méthode, liée à la pratique des coupes rases, génère plusieurs problèmes : acidification des sols, appauvrissement de l'écosystème, sensibilité plus grande aux maladies, augmentation des risques d'incendies, résistance moindre aux aléas climatiques.

Arrêter les « grands projets inutiles »

Le bois est une source de chauffage mais, abandonné aux logiques productivistes aveugles, son usage est néfaste et peu efficace. Ainsi, nous ne ferons pas feu de tout bois ! **Le projet Syndièse Bure sera stoppé !** Il prévoit de fabriquer du carburant synthétique à partir du bois, hors de toute logique durable : bilan énergétique calamiteux, centrale polluante, consommation excessive de la ressource locale.

Les importations de bois de chauffage à des fins industrielles seront interdites, comme pour la centrale de cogénération Uniper à Gardanne qui affiche un bilan désastreux : 1 Mt (million de tonnes) de bois brûlé par an, provenant d'un rayon de 400 km en France, ou même du Canada et du Brésil.

Un lieu ouvert et éducatif

Nous voulons que la forêt soit un espace ouvert. **Nous favoriserons la mise œuvre de classes vertes et de sorties pédagogiques en forêt** pour les écoliers et les collégiens.

Le milieu forestier doit aussi rester un lieu de loisirs, de sport, de promenades, etc. Pour cela, et en liaison étroite avec les agents de l'ONF, les usagers seront sensibilisés au respect de l'environnement particulier qu'est la forêt.

Préserver le rôle protecteur de la forêt

La forêt a des fonctions essentielles pour l'ensemble de l'environnement : purification de l'air et de l'eau, stockage du CO₂, préservation des biotopes, etc.

En aucun cas des intérêts privés ne doivent menacer ces fonctions vitales. **La règle verte, inscrite dans la Constitution, sera l'assurance de cette protection.**

Pareillement, les agents de l'ONF garantiront les missions de restauration des terrains de montagne et du littoral, permettant ainsi de limiter les départs d'avalanches, d'éboulements, de glissements de terrain, de recul des dunes, et ceci, en totale indépendance d'éventuelles recherches de rentabilité.

2. Relocaliser l'activité forestière

Appliquer un protectionnisme forestier

Un chêne sur quatre exploités en France est exporté non transformé. Parmi ceux qui sont exportés, un sur trois part en Chine. **Nous introduirons des mesures de protection afin de limiter les importations de produits transformés à l'étranger.** Cela permettra aux sylviculteurs de vendre leur bois sur le territoire, là où la matière première fait souvent cruellement défaut. Ces principes viseront à favoriser la relocalisation de l'activité. Depuis la crise de 2008, la filière bois française souffre de la baisse de la construction. **Nous soutiendrons ce secteur par la commande publique**, en favorisant les circuits courts et la construction en bois et autres produits finis issus des forêts françaises. De même, **les administrations publiques privilégieront l'acquisition de meubles et de papiers fabriqués sur le territoire national.**

Une filière forestière intégrée

La forêt française est extrêmement morcelée, provoquant une sous-exploitation des espaces. **Nous inciterons à la création de coopératives de petits producteurs.** Nous proposerons un mécanisme fiscal incitatif pour les regroupements de parcelles forestières privées.

Dans la filière bois, les banques prêtent peu, ou à des taux très élevés. Afin de faciliter l'accès au crédit, le pôle public bancaire intégrera dans ses missions **le financement des travaux forestiers ainsi que la recherche forestière appliquée** orientés vers une sylviculture de qualité.

3. L'État moteur de la politique forestière

Accorder des moyens à l'ONF

À hauteur de 880 millions d'euros en 2016, **le budget de l'ONF sera porté à un milliard d'euros** afin de recruter le personnel technique de terrain nécessaire à une bonne gestion des forêts françaises. Afin de permettre ces acquisitions et soutenir des projets d'intérêt général, **l'investissement public sera mobilisé.** 100 millions d'euros peuvent ainsi permettre d'amener, en cinq ans, 100 000 ha de forêts de gestion privée à une gestion publique.

Une formation ambitieuse

Pour répondre aux besoins urgents de la filière bois, **la formation professionnelle publique sera reconstituée et développée**, y compris dans les métiers de la transformation du bois. Nous allouerons les moyens humains, techniques et financiers permettant aux centres de recherche et de formation bois/forêt d'assurer leurs missions en toute indépendance.

Créer un droit de préemption public

La forêt publique ne s'appuie pas sur une logique de rentabilité. C'est pourquoi **nous accroîtrons la surface gérée par l'ONF en favorisant, par un droit de préemption, l'acquisition de forêts privées par les collectivités publiques.** De plus, nous veillerons au strict respect du Code forestier en matière de gestion des forêts publiques.

« La sixième extinction sera le legs le plus durable de l'humanité. Ce constat appelle à repenser la question fondamentale de ce qui définit notre humanité. »

Elizabeth Kolbert prix Pulitzer 2015

Notre constat : le productivisme détruit l'écosystème compatible avec la vie humaine

Notre écosystème global est entré en état d'urgence écologique. La vie sur la seule planète à notre disposition est en danger.

Le **changement climatique**, conséquence majeure des trop nombreuses émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines, a atteint un niveau tel qu'il met en danger la survie de notre espèce.

La limite impérative d'élévation des températures à un maximum de 1,5° C par rapport à l'époque préindustrielle est déjà quasiment atteinte. Le seuil symbolique de 400 parties par million (ppm) de CO₂, jamais franchi depuis 23 millions d'années, a été dépassé, selon l'Organisation météorologique mondiale. De plus, les engagements individuels pris par les États dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat (COP 21) ne permettront pas de respecter cette limite. Nous sommes entrés dans l'ère de l'anthropocène, un âge où les activités de l'être humain modifient la biosphère et le climat.

Le changement climatique se traduit d'abord par l'**acidification des océans**, phénomène responsable de l'extinction d'écosystèmes marins entiers tels les récifs coralliens, la submersion d'îles et de zones côtières, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'épisodes climatiques extrêmes (sécheresses, pluies diluviennes, ouragans, tornades, etc.). Cela frappe toujours plus fort les populations, à commencer par celles des pays les plus pauvres. À brève échéance, certaines régions vont devenir inhabitables.

Ces phénomènes s'accompagnent d'une **régression massive de la biodiversité et d'une sixième extinction de masse des espèces** à un rythme jamais constaté depuis la disparition des dinosaures. La biodiversité n'a pas de prix et sa perte signifie la destruction de biens communs aux dépens des générations à venir. Au-delà de la tragédie naturelle, scientifique et biologique, cette extinction a aussi des impacts économiques. Par exemple, selon le ministère de l'Environnement, la disparition des abeilles pourrait coûter 2,9 milliards d'euros par an à la France, faute de pollinisation naturelle des espèces végétales.

Le changement climatique n'est pas seul en cause. La **dégradation de la qualité des sols** et leur artificialisation, ainsi que la **pollution** par les pesticides et par les rejets industriels, provoquent la disparition d'habitats naturels tout en fragilisant l'agriculture.

La multiplication des molécules chimiques présentes dans l'environnement ainsi que la pollution de l'air ont des répercussions graves sur la santé humaine (cancers, maladies cardiovasculaires, asthme, atteintes neurodégénératives, baisse de la fertilité, etc.).

Nous assistons en outre à une **montée des conflits géopolitiques liés à l'accès aux ressources** (terre, eau, énergies fossiles, métaux les plus utilisés) et à l'apparition de flux migratoires de « réfugiés climatiques » qui devraient être bien plus importants que ceux qui déstabilisent l'Europe aujourd'hui (250 millions estimés d'ici 2050).

Ce modèle économique est devenu insoutenable pour la planète, avec l'extraction de plus en plus effrénée des matières premières non renouvelables comme les métaux, et parce que nous consommons en un an davantage que la capacité de régénération des ressources renouvelables par les écosystèmes.

« Le jour du dépassement correspond à la date à laquelle les ressources renouvelables de la planète pour cette année ont été consommées. Il est effectif dès le 8 août en 2016 au lieu du 1er octobre en l'an 2000. Nous consommons l'équivalent des ressources de 1,6 planète par an. Si, pour un Américain, il faut 4,8 planètes, 3 pour un Français, il n'en faut que 0,7 pour un Indien. »

Selon une formule parfois attribuée à Antoine de Saint-Exupéry, « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. » **Or, nous avons déjà une dette écologique vis-à-vis des générations futures.** Elle se double **d'une dette des pays industriels à l'égard des pays du Sud** pour avoir pillé et exploité leurs ressources. Pillage qui se poursuit avec le brevetage du vivant et les accaparements de terres.

« LA MONTÉE DES EAUX »

Jean-Luc Mélenchon, L'Ère du Peuple (Éditions Fayard, 2016)

« Avant la fin du siècle, 75 % de la population mondiale vivra à moins de 100 kilomètres d'un rivage. De son côté, la mer monte. Pourtant, son niveau est resté quasi stable pendant plus de trois mille ans : elle montait de 0,1 millimètre par an. Depuis 1900, ça va nettement plus vite : 17 centimètres de plus au cours du XXe siècle ! L'eau devrait encore monter de 50 centimètres d'ici à 2050 et de 1,40 mètre d'ici à 2100 ! Une fois de plus, l'événement, c'est la rapidité du changement. Conséquence : plus de 200 millions de personnes à déplacer. Soit trois fois la population de la France ! Il va falloir quand même s'y intéresser. Huit des dix plus grandes villes du monde sont situées sur les littoraux. C'est déjà un risque majeur. L'ampleur de la catastrophe de Fukushima ne provient pas du tremblement de terre sous-marin. Il y en a toujours eu. Et des tsunamis aussi. Mais avant, ils détruisaient des cabanes de pêcheurs. Dorénavant, ils dévastent des centrales nucléaires qui les ont remplacées sur le rivage. En France, la tempête de 1999 a déjà failli noyer la centrale nucléaire du Blayais, installée à 50 kilomètres à peine du centre-ville de Bordeaux, sur l'estuaire de la Gironde. En 2010, en Vendée, on a vu aussi la mer recouvrir une zone habitée. »

Notre projet : la règle verte

La crise climatique est l'affaire de toutes et tous. Pour y répondre avec responsabilité et détermination, nous inscrirons la règle verte dans la Constitution : l'obligation, à l'échelle de la France, de ne pas prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer, ni de produire plus que ce qu'elle peut supporter.

Cela comprend la **préservation de la biodiversité**, ainsi que la **diminution par quatre des émissions de gaz à effet de serre et 100 % d'énergies renouvelables et le zéro déchet d'ici 2050.**

La Charte de l'environnement, intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité, a affirmé trois principes : prévention, précaution et pollueur-payeur. Ces principes ayant été affaiblis ces dernières années (avec, par exemple, le système de compensation introduit par la loi Biodiversité en 2016), la règle verte permettra au contraire d'affirmer :

- **l'interdiction des destructions et le refus d'appropriation des écosystèmes ;**
- l'obligation d'un bilan écologique global pour tout projet d'aménagement, comprenant ses conséquences en matière d'empreinte écologique et d'impacts sur la santé ;
- **la priorité de l'intérêt écologique sur l'intérêt économique ;**

- l'élimination progressive des produits néfastes pour la santé et dommageables pour l'environnement, comme les pesticides, par la fixation de normes et d'interdictions ;
- des obligations d'indépendance des recherches sur l'impact des produits phytosanitaires sur la biosphère et la santé humaine, et leur interdiction à la vente en cas de nocivité avérée (exemple des néonicotinoïdes) ;
- des incitations, pour les branches industrielles, à fabriquer des produits éco-conçus : utilisation minimum de matière première non renouvelable, priorité aux mono-matériaux plutôt qu'aux multi-matériaux et composites plus difficiles à récupérer. Un allongement des durées de garantie obligatoire permettra de lutter contre l'obsolescence programmée. La réparation, le démontage, la réutilisation et le recyclage devront être prévus dès la conception ;
- une impulsion donnée à la diversification des technologies, en tenant compte de leur robustesse et de leur accessibilité
- la limitation de l'activité publicitaire à objet commercial.

Cette bifurcation écologique ne peut se concevoir sans **repenser le calcul de la richesse et sa répartition**. Le PIB (produit intérieur brut) ne mesure pas le niveau de bien-être, ni ne rend compte des services rendus par les activités sociales ou culturelles, ni ne comptabilise le coût des dégâts écologiques, tandis qu'il intègre leur réparation. La règle verte nécessite **de nouveaux indicateurs de progrès humain**.

Elle suppose aussi la mise en place d'un protectionnisme solidaire pour éviter que des produits fabriqués dans des pays à faible protection environnementale et sociale ne soient importés en France, en contournant ainsi les obligations définies.

James K. Galbraith, économiste

« De deux choses l'une : soit la solution du problème du changement climatique sera planifiée par une autorité publique agissant avec la puissance publique, soit on délèguera sa planification à des entreprises privées dont la grande priorité est de vendre du charbon, du pétrole et des voitures qui consomment de l'essence. Si c'est la seconde voie qui est suivie, dans un siècle ou deux, le monde industriel développé tel que nous le connaissons n'existera peut-être plus. »

Nos propositions : sortir du productivisme

La règle verte ne pourra pas être mise en œuvre si les marchés financiers peuvent agir à leur guise. Il y a donc urgence à engager la transformation en dehors de la logique du capital et de ses circuits financiers. Elle nécessite des objectifs et un calendrier de réalisations conformes aux dispositions d'une loi de planification votée par le Parlement.

Notre société est dominée par le « toujours plus » : plus de croissance, de compétitivité, de vitesse, de consommation, de stress. **La planification vise à rétablir la gestion du temps** long plutôt que la dictature du temps court, le qualitatif plutôt que le quantitatif, et le refus de la concurrence et de l'accumulation.

Elle détermine les choix stratégiques et les objectifs à moyen et long termes dans les domaines de l'économie, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre.

La planification définit les priorités dans le domaine de la production et de la consommation des biens et services à partir des besoins de la population et du respect de la règle verte, sur la base d'arbitrages citoyens entre les intérêts contradictoires des groupes économiques, dans un processus de programmation participative du plan. Elle identifie **les biens communs tels que l'air, l'eau, l'alimentation, le vivant** et développe les services publics nécessaires à leur protection. Elle explore les voies de la socialisation et de la réappropriation citoyenne des biens communs.

1. Le processus de la planification

Organiser le débat démocratique

Pour parvenir à un plan écologique et démocratique qui articule l'ensemble des thématiques concernées et combine l'intervention des différents niveaux de territoires, nous mettrons en œuvre :

- la participation de tou-te-s les citoyen-ne-s dès l'élaboration du plan par l'organisation de débats publics, afin d'aboutir à un projet considéré comme réaliste et légitime par la population ;
- le recueil et le partage des expériences locales de participation citoyenne porteuses de transition écologique ;
- l'expression de l'ensemble des partis politiques, organisations syndicales et professionnelles, associations et organisations non gouvernementales ;
- de nouveaux droits aux travailleurs au travers des institutions représentatives du personnel, pour permettre l'intervention des salarié-e-s directement engagé-e-s dans la production afin de définir les modalités de transformation des outils de production et les besoins de formation continue correspondants.

Une articulation de l'international au local

Dans les instances multinationales et bilatérales, la France défendra la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique. Elle proposera les principes de la planification écologique, des échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques, ainsi que le principe de non-régression et la reconnaissance de la notion de crime contre la nature (écocide). Il sera procédé à un audit des conventions, textes, directives et autres traités auxquels la France est partie prenante, au regard de leur compatibilité avec des objectifs de planification écologique. Il conviendra de renégocier ou de refuser ceux des accords européens et internationaux qui contribuent à l'accroissement de la crise écologique (exemples : CETA, TAFTA, TISA) et d'appliquer pleinement les engagements en faveur de l'environnement.

La préparation et la mise en œuvre de la planification écologique nécessitent d'impliquer tous les niveaux territoriaux, en recherchant systématiquement :

- le niveau pertinent d'articulation entre le national et le local, par territoire ou entre thèmes ;
- les mises en cohérence locales (communes, intercommunalités, bassins de vie ou d'emploi), départementales, régionales et nationales ;
- les mises en cohérence avec nos partenaires européens, notamment au niveau du réseau de distribution d'électricité.

2. Les outils de la planification

La loi de planification écologique doit ensuite préciser les mesures juridiques, fiscales et administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Des structures nationales et locales

- Création d'un commissariat à la planification écologique chargé d'élaborer la synthèse nationale des consultations décentralisées. Il aboutit à une loi de planification écologique incluant des lois de programmation par secteur ainsi que les engagements budgétaires annuels qui devront venir s'y inscrire. Le commissariat sera aussi responsable du rapport annuel de suivi des objectifs, présenté au Parlement et devant les citoyen-ne-s ;
- Construction de services départementaux, avec des **délégués territoriaux**, liés au commissariat à la planification écologique, ayant vocation à établir des antennes locales lorsque nécessaire.

Obligations et incitations

- Un caractère contraignant pour les services publics et entreprises nationales dont les moyens budgétaires devront être fixés et organisés sur critères écologiques ;
- un caractère incitatif des aides publiques sur engagement d'objectifs écologiques ;

- pour le secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- pour les collectivités territoriales, avec une obligation de cohérence entre les différents schémas thématiques (eau, air et énergie...) et entre territoires voisins, avec la mobilisation des Cese (conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux) par le biais de contrats État-région ;
- un caractère fortement incitatif pour les entreprises privées du secteur marchand par :
 - la modulation de l'accès aux moyens publics (aides et subventions, accès au crédit) en fonction du respect de critères de responsabilité sociale et environnementale ;
 - l'élargissement et la protection des droits d'intervention des institutions représentatives du personnel au sein des entreprises (CE, CHSCT) et des délégués syndicaux.

Crédit, fiscalité et normes au service de la transition

- **Suppression des exemptions et niches fiscales** nocives pour les enjeux climatiques et plus largement environnementaux ;
- création d'un **pôle public bancaire**, notamment par la socialisation de banques généralistes avec une nouvelle mission de service public du crédit et de l'épargne **au service des investissements socialement utiles et écologiquement soutenables** ;
- modification de la tarification des biens essentiels (eau, énergies, etc.), afin d'inciter aux bons usages et décourager les mésusages, par des premières tranches gratuites puis une tarification croissante ;
- introduction d'une fiscalité pour faire disparaître des produits nocifs pour la santé environnementale ou pour l'environnement : taxes sur les herbicides et pesticides de synthèse, contribution carbone sur le transport de marchandises et taxe kilométrique aux frontières de la France ;
- révision des réglementations afin de renforcer les normes existantes quant aux critères écologiques et de santé environnementale, et en créer de nouvelles si nécessaire.

3. Des mesures clés par secteur

Organiser la transition énergétique

Pour réduire notre consommation d'énergie, nous devons nous inscrire dans la perspective mondiale de laisser les deux tiers des réserves connues d'énergies fossiles dans le sol. En France, cela passe par :

- l'arrêt de toute recherche et toute exploitation de pétrole et gaz conventionnels ou non, et de toute subvention à l'utilisation d'énergie fossile ;
- la maîtrise du secteur énergétique par l'intermédiaire d'un **pôle public de l'énergie** pour conjuguer sobriété, efficacité énergétique, égal accès à l'énergie et développement des énergies renouvelables ;
- la sortie du nucléaire et des énergies carbonées ;
- l'efficacité énergétique qui impose notamment de rénover logements et immeubles commerciaux pour les rendre conformes à la catégorie A des diagnostics de performance énergétique. Cela permettra aussi de lutter contre la précarité énergétique (12 millions de personnes recensées en 2016) ;
- le développement de filières d'écomatériaux adaptés à chaque territoire pour limiter l'énergie grise des travaux d'isolation (exemples : bois, paille, terre crue).

Des compléments sont disponibles dans le livret « 100 % énergies renouvelables » dans la même collection.

Réaménager le territoire et interroger les mobilités

- Pour **lutter contre la désertification** de certains territoires et l'abandon de certains centres villes : relocalisation des moyens de production déplacés par la mondialisation néolibérale ;
- rétablissement d'un réseau fort de **services publics de proximité**, en évitant ainsi des déplacements inutiles consommateurs d'énergie et générateurs de pollution (écoles, hôpitaux, postes...) ; arrêt de l'étalement urbain par le **rapprochement entre bassins de vie et bassins d'emploi** ; arrêt de la construction de supermarchés en périphérie des agglomérations ; organisation d'un système de transports publics accessible à toutes et tous ; développement pour les marchandises de l'intermodalité (entre fluvial, ferroviaire, route), en donnant la priorité au transport le moins polluant.

Des compléments sont disponibles dans les livrets « Transport », « Ruralité/Aménagement » dans la même collection.

Pour une agriculture écologique et paysanne

Mise en œuvre d'un plan national visant à **accompagner l'ensemble des agriculteurs et agricultrices dans la transition écologique** de l'agriculture, avec un calendrier de transition sur dix ans, incluant notamment la diminution progressive des apports maximums autorisés d'intrants chimiques (pesticides et engrais), la relocalisation des productions, le soutien financier et l'accompagnement technique à la transition écologique ; réduction des impacts de l'agriculture sur la ressource en eau et fixation d'orientations en matière de prélèvement.

Des compléments sont disponibles dans le livret « Pour une agriculture écologique et paysanne » dans la même collection.

Conclusion : l'écologie précède l'économie

L'organisation de la production, des échanges et de la consommation doit être réorientée en profondeur pour se conformer aux objectifs de la règle verte. C'est aussi le seul moyen d'éviter le coût colossal d'un changement climatique incontrôlé sur l'économie (2 000 milliards de dollars par an selon l'ONU). Cela passe par :

- la relocalisation et la reconquête de la maîtrise des secteurs industriels stratégiques pour la bifurcation écologique, notamment par le développement de certaines filières artisanales et industrielles ;
- la création des emplois nécessaires à la bifurcation écologique et à l'agriculture paysanne qui vivifieront les territoires ;
- après avoir interrogé collectivement l'utilité sociale des produits, systématisation de leur écoconception, afin de mettre en œuvre une économie circulaire. Celle-ci repose sur la réutilisation et le recyclage des matières premières. Prévention et gestion des déchets en vue du « zéro déchet » ; soutien par des contrats de développement social et écologique à des initiatives et des projets alternatifs citoyens dans tous les territoires : circuits courts, AMAP, coopératives citoyennes dans le secteur de l'agroécologie, du logement écologique et de la production locale ; anticipation des besoins de formation et éducation des jeunes et des adultes aux métiers correspondant à la bifurcation écologique, dans le cadre du service public d'éducation.

Des compléments sont disponibles dans le livret « Objectif zéro déchet » dans la même collection.

La planification écologique au service de la règle verte permettra donc de rétablir un équilibre dans les relations que nous entretenons avec notre écosystème, afin que la vie humaine se poursuive encore pendant de nombreuses générations sur la seule planète que nous ayons à notre disposition.

Notre constat : l'eau est en danger

L'eau est un élément essentiel à la vie sur Terre, elle est vitale pour l'humanité. C'est d'elle que dépend notre survie quotidienne : 3 jours sans eau et nous sommes mort·e·s.

La qualité de l'eau est garante de la santé humaine et de l'équilibre de la biosphère. Mais elle est devenue un objet de contrôle, une marchandise qui peut être privatisée, achetée et vendue. **Les problèmes de l'eau aujourd'hui ne tiennent pas seulement dans les inégalités d'accès à la ressource, mais également dans sa contamination, sa pollution et le mauvais usage qu'il en est fait.**

Selon les expert·e·s du Programme mondial des Nations unies qui évaluent les ressources en eau, **le monde devra faire face à un déficit hydrique global de 40 % dès 2030** si rien n'est fait.

Les précipitations et les écoulements terrestres sont mal répartis sur l'ensemble du globe. Certaines régions reçoivent beaucoup plus d'eau que d'autres. La répartition des ressources s'en trouve très inégale et certains pays souffrent d'un manque notable d'eau. Dans les pays défavorisés, les problèmes d'accès à l'eau ne sont pas toujours liés à l'absence de ressources en eau mais à un manque de moyens financiers ou/et une absence d'organisation pour rendre potable, stocker et distribuer l'eau aux populations.

LES RESSOURCES EN EAU DANS LE MONDE

9 pays se partagent 60 % des réserves mondiales d'eau ;

80 pays souffrent de pénuries ponctuelles ;

28 pays souffrent de pénuries régulières ;

3,5 milliards de personnes boivent une eau dangereuse ou de qualité douteuse ;

2,4 milliards de personnes n'ont pas d'assainissement adéquat ;

6 millions de personnes (dont 2 millions d'enfants) meurent chaque année de diarrhée, due principalement à la mauvaise qualité de l'eau et au manque d'assainissement. Cela représente 1 enfant toutes les 20 secondes.

Au-delà de la consommation directe d'eau, pour un usage domestique ou agricole, **le cœur de la problématique devient l'eau virtuelle**. Il s'agit de la quantité d'eau utilisée pour fabriquer un bien de consommation. En France notre « empreinte sur l'eau » par habitant·e est ainsi de 5 000 litres par jour dont seulement 150 l/j pour l'eau domestique. **Environ un cinquième de l'eau consommée dans le monde est de l'eau virtuelle, échangée entre les pays sous forme de produits agricoles ou industriels.**

En France, on prélève gratuitement dans la nature près de 5,4 milliards de m³ pour la potabilisation d'eau. L'eau prélevée et distribuée provient aux deux-tiers de captages en eaux souterraines (96 % des captages). Les captages en eaux superficielles (fleuves, rivières, canaux, lacs, barrages) sont peu nombreux (4 %), mais représentent un peu plus du tiers des volumes prélevés. Si la qualité des eaux s'améliore pour certains polluants, leur état reste marqué par une présence préoccupante de nitrates, de pesticides et d'autres micropolluants. En 2013, 43 % des masses d'eau de surface étaient en bon ou très bon état écologique et 50 % en bon état chimique.

Pesticides, biocides, métaux lourds, hydrocarbures, PCB (polychlorobiphényles), perturbateurs endocriniens, médicaments, reliquats de l'activité industrielle, agricole ou encore domestique, etc. : les produits chimiques présents dans les cours d'eau, les plans d'eau, les eaux littorales ou encore les nappes souterraines sont multiples. Leur diversité, leur présence à faible concentration et leurs possibles interactions sont de réelles menaces pour la vie aquatique et pour la santé humaine.

Si aujourd'hui la France peut alimenter sa population (96,7 % de la population en 2012), c'est au prix d'investissements importants et de coûts insupportables pour certains usagers. La disponibilité d'une source d'eau de qualité (et abondante) exige des milieux aquatiques vivants, et un fonctionnement harmonieux de la biodiversité. **La terre et la nature sont des « agents publics » qui filtrent naturellement et gratuitement l'eau. C'est un ensemble de biens communs à protéger.**

INEGALITE DE L'ACCÈS À L'EAU : LE CAS DES OUTRE-MER

En Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion, Mayotte et Saint-Martin, les services publics d'eau potable et d'assainissement sont confrontés à des difficultés qui constituent des freins au développement social, économique et sanitaire et à la préservation de l'environnement. Près de 25 % des logements ne sont pas desservis en eau dans certains secteurs et le rendement des réseaux est seulement de 53 % contre 79,9 % en Métropole. Aujourd'hui les habitants ultramarins payent l'eau la plus chère de France métropolitaine (5,30 € contre 3,85 € le m³ en moyenne) et une augmentation de 150 % de la population y est prévue pour 2040.

1. Une qualité de l'eau dégradée

Les pollutions diffuses (dont on ne peut identifier de source ponctuelle d'émission), et en premier lieu les pollutions agricoles, sont les principales causes de la dégradation des ressources en eau potable. En cause : l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse solubles dans l'eau. **La quantité de substances actives pesticides a augmenté de 5 à 9 % par an depuis 2009.** La France a de plus été condamnée en 2013 et en 2014 pour le non-respect de la directive « Nitrate » par l'Union européenne (1991), aux ambitions pourtant déjà insuffisantes.

D'après le rapport 2014 du Commissariat général au développement durable (CGDD), les problèmes de qualité de l'eau sont responsables de 41 % des 4811 captages abandonnés entre 1998 et 2008. 44 % de ces problèmes qualitatifs sont liés aux nitrates et aux pesticides. Aujourd'hui encore, **8,5 % des captages ne respectent pas les seuils autorisés.** En outre, 63 % des points de surveillance des eaux souterraines métropolitaines et 93 % de ceux des rivières en surface contiennent des pesticides. Il s'agit d'au moins une dizaine de substances différentes dans la majorité des cas (rapport 2014 du CGDD). L'enjeu environnemental, notamment en termes de biodiversité, est également important (eutrophisation, etc.).

Ces pollutions diffuses d'origine agricole sont trais coûteuses pour la société : une étude de 2011 évalue à environ **1000-1500 millions d'euros par an** le surcoût pour les ménages et à 100-150 millions d'euros par an les pertes pour les collectivités territoriales et les opérateurs de la pêche et du tourisme.

A cause des intrants chimiques de l'agriculture, le seul coût de dépollution de l'eau se situe entre 800 et 2400 € par hectare et par an cultivé sur les Aires d'alimentation de captage (AAC).

Aujourd'hui, les pouvoirs publics adoptent principalement des approches palliatives (mélanges d'eaux pour atteindre les normes) et/ou curatives (traitement de dépollution/potabilisation de l'eau). **Il coûterait au final bien moins cher de prévenir** plutôt que guérir, en assurant la transition agricole vers des productions sans engrais chimiques de synthèse avec une agriculture écologique et paysanne (voir le livret « Pour une agriculture paysanne et écologique » de la France insoumise).

2. Des inégalités tarifaires

En France, la gestion de l'eau est un service public industriel et commercial, et non un service public administratif. Cela signifie que le service ne peut être payé que par l'utilisateur : l'intégralité des dépenses faites pour le service doit être financée par la vente de l'eau. **Or la tarification est un obstacle aux droits à l'eau et à l'assainissement.**

En même temps qu'une progression constante des tarifs appliqués à l'eau, on constate une baisse des consommations domestiques des ménages, ce qui fragilise encore plus le modèle économique actuel de « l'eau paye l'eau » et renforce les inégalités.

Les écarts constatés entre les tarifs de l'eau se creusent sensiblement entre les zones urbaines et les zones rurales et aussi entre les usagers. Souvent les usagers économes en eau payent le m³ plus cher que les grands consommateurs peu soucieux des quantités utilisées et du tarif à payer. L'activité économique, industrielle, commerciale et agricole bénéficie de tarifs attractifs voire dégressifs et d'une exonération totale de ses dépenses en eau au plan fiscal. Les autorisations de captages directs en nappes donnés aux industriels notamment à l'agroalimentaire, comme par exemple Coca Cola à Grigny (91).

3. Des canalisations fuyardes

Le bon état des canalisations concourt à la qualité de l'eau distribuée et à la préservation de la ressource et des milieux aquatiques. Or, nos canalisations présentent de nombreuses failles et le réseau est vétuste. **Ainsi, l'association 60 millions de consommateurs et la fondation France libertés estiment qu'un litre d'eau sur cinq n'arrive pas à notre robinet.** Dans certaines communes ce sont parfois 40 % de l'eau produite. Au total, en France, les fuites d'eau liées à la vétusté de notre réseau de canalisations, long de 850 000 km représentent sur un an environ 1,3 milliard de m³ d'eau.

Les canalisations en PVC posées avant les années 1980 dégagent du chlorure de vinyle monomérisé, cancérigène avéré, qui migre dans l'eau potable. Il y aurait entre 50 000 km et 340 000 km de canalisations de ce type et 600 000 personnes pourraient être affectées par cette pollution.

4. L'impact de l'urbanisation

L'urbanisation ne cesse de croître et devient préoccupante. Selon l'association Terre de liens, **1 300 hectares d'espaces agricoles et naturels sont recouverts de béton et de bitume chaque semaine, soit l'équivalent en moyenne de la surface d'un département tous les 7 ans.** L'étalement des villes induit la mise en place de nombreuses infrastructures, l'imperméabilisation des sols, la chenalisation et l'endiguement des rivières. D'après le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en 2012, 9 % du territoire français est artificialisé soit 5,1 millions d'hectares.

Les villes deviennent très rapidement des îlots de chaleur qui transforment l'énergie qui tombe sur le sol en chaleur sensible. En éliminant la végétation et en favorisant le ruissellement de l'eau, l'urbanisation (imperméabilisation des sols, dénaturation du paysage) contribue au déséquilibre des cycles de l'eau. Les transports routiers contribuent aussi aux pollutions diffuses de l'eau, par la pollution de l'air, les résidus de pneus sur les routes, les huiles usagées. Ces déchets se déversent dans l'eau par le ruissellement des eaux de pluies ou par des déversements non contrôlés.

5. Les différents modes de gestion de l'eau

Le modèle dominant en termes de services sur le territoire, contrairement à ce que raconte la propagande des opérateurs privés et des élu·e·s peu audacieux, est le modèle public de la Régie directe et historique. Sur les quelques 35 000 services de l'eau et de l'assainissement seulement 11 800 sont délégués au privé.

Les gestions de l'eau et de l'assainissement déléguées à des entreprises privées génèrent des frais supplémentaires pour les usager·e·s. Les remontées financières à la Holding, les impôts et taxes des sociétés privées, les marges commerciales et la recherche de rentabilité financière à court terme alourdissent de plus en plus les factures d'eau et détériorent les conditions de travail des salarié·e·s du privé. Avec la gestion publique, les factures sont allégées de tout ça et les salarié·e·s ne subissent pas les stratégies aux services des dividendes. Prenons un exemple : en 2015, le PDG de Veolia, Antoine Frérot, perçoit plus de 1,3 million d'euros annuel. Les autres dirigeant·e·s ne s'en sortent pas mal non plus, avec une augmentation de 40,2 % en 2015, et de 4,3% des dividendes. Par contre, les salaires des fontainier·e·s, électromécanicien·ne·s, technicien·ne·s ou ingénieurs n'ont pas bougé en 2014 - 2015.

Notre projet : l'eau, un bien commun à protéger et mieux partager

La France insoumise propose que l'accès à l'eau et à l'assainissement de qualité pour toutes et tous soient considérés comme des droits fondamentaux à inscrire dans la Constitution de la 6e République.

Nous soumettrons un projet de loi sur la gestion publique de l'eau qui sera co-élaboré avec les gestionnaires, les associations citoyennes, les usager·e·s et les syndicats dans une concertation l'échelon local, et à l'échelon national en associant les agences de l'eau.

Nos propositions : pour un accès gratuit à l'eau et une gestion publique

La question du droit à l'eau et donc de l'accès gratuit est incontournable à nos yeux. Nous en ferons une priorité et l'inscrirons dans la Constitution de la 6e République.

. **Nous mettrons en place la gratuité des compteurs aux domiciles principaux** en supprimant les abonnements. Nous rendrons obligatoire l'ouverture ou la création de points public d'eau potable, d'installations sanitaires et de bains douches publics.

. **Nous établirons la gratuité des premiers m³ d'eau nécessaires à une vie digne et une tarification progressive et différenciée pour pénaliser les mésusages.** L'usage de l'eau ne peut pas être accessible dans les mêmes conditions selon qu'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire ; dans la cuisine et la salle de bains d'une famille ou pour concourir au chiffre d'affaires d'une entreprise... Comme tous les biens de première nécessité, nous diminuerons la TVA sur l'usage domestique de l'eau.

. **La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) sera abrogée ; la gestion publique sera généralisée et rendue plus transparente et participative.** Dans chaque bassin de vie verront le jour des comités locaux de cogestion publique de l'eau comme seuls opérateurs. Nous accompagnerons une sortie en trois ans des 11 800 contrats privés de délégations de service public (DSP) et nous conforterons, avec la Banque publique d'investissement (prêts à taux zéro), les 23 688 gestionnaires publics de l'eau et de l'assainissement qui existent déjà.

. **Les Agences de l'eau dites ici « agences de bassin » seront confortées** pour mettre en œuvre les politiques publiques transversales et concertées en matière d'eau et d'intérêt écologique. Nous veillerons également à ce que la règle verte qui sera proposée pour la Constitution de la 6e République soit appliquée. Sur tout le territoire national les professionnel-le-s de l'eau seront appelé-e-s à rejoindre une fonction publique de l'eau. Celle-ci sera constituée, au sein de la grande fonction publique, en prenant le meilleur de chaque situation professionnelle acquise dans le secteur privé ou dans la fonction publique. Une véritable filière publique de recherche et de formation aux métiers de l'eau sera créée.

. **Nous encouragerons à renouveler le patrimoine de production et de distribution de l'eau afin de réduire rapidement les fuites, le gaspillage et les pollutions** par un soutien financier et des prêts à 0 %. Nous engagerons une mutation généralisée de l'agriculture en bio avec le soutien des comités locaux de cogestion publique de l'eau afin de faire disparaître les intrants polluants et résidus des eaux de surface et souterraines.

. **Sous maîtrise d'ouvrage public, nous sortirons des modèles imposés en matière d'assainissement non collectif** qui laissent 12 millions de personnes seules pour régler leur problème en la matière et nous lancerons un grand programme de phyto-épuration pour en finir avec le « tout station d'épuration » qui coûte cher.

. **Nous fixerons des périmètres de protection renforcée autour des champs de captages** en concertation avec les communes et les usager-e-s et nous mettrons fin à l'abandon programmé des sources d'eau, patrimoine de la nation.

. **Nous encouragerons les pratiques éducatives locales** qui permettent de découvrir, d'aimer, de mieux connaître pour le respecter et le préserver notre patrimoine en eau douce et salée.

. **Nous ferons de la question de l'eau, de sa protection et de son accès pour tou-te-s un enjeu de la politique internationale et de coopération de la France.** Nous renforcerons la gestion démocratique dans le secteur de l'eau à l'échelle mondiale et garantirons la mise en œuvre effective du droit à l'eau et à l'assainissement avec des mécanismes de solidarité envers les peuples les plus défavorisés.

Notre constat : la mer et ses ressources sont en danger

La Terre est la seule planète de notre système solaire à être habitable en raison de la présence massive d'eau à sa surface.

Ce sont les 70 % de sa superficie recouverts d'eau qui permettent la survie de l'humanité. Les deux-tiers de la population mondiale vivent à moins de 100 kilomètres d'une côte. En France métropolitaine, c'est 50 % de la population qui vit dans une bande de 100 km près des côtes.

Pourtant la mer nous reste largement inconnue. Aujourd'hui encore nous ne connaissons qu'une infime partie de cet espace gigantesque. Et alors même que la mer n'a pas révélé l'ensemble de ses secrets, elle subit déjà de plein fouet le dérèglement climatique provoqué par l'activité humaine : réchauffement entraînant la fonte des glaciers, acidification réduisant la biodiversité, hausse généralisée du niveau de la mer...

Une étude réalisée en 2014 offre les premières simulations détaillées de l'acidification de la Méditerranée : entre 1800 et 2001, elle aurait absorbé entre 1 et 1,7 milliard de tonnes de carbone issu des activités humaines ; son Ph diminuant de 0,08 unité, soit une augmentation de 20 % de son acidité. Cette évolution est similaire à celle des océans. La montée du niveau des eaux est estimée à 60 cm dans les 100 prochaines années : associée aux tempêtes qui sont des aléas environnementaux, elle fait courir un risque croissant aux populations.

LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA MONTÉE DU NIVEAU DES MERS

D'après un rapport du Sénat de 2015, sans adaptation à la remontée du niveau marin, 0,2 à 4,6 % de la population mondiale serait soumise à des submersions marines de récurrence annuelle en 2100 si cette remontée est comprise entre 25 et 123 cm. En raison de leur faible élévation et de leur taille réduite, de nombreuses îles basses sont menacées par une submersion partielle ou totale. **Environ un-e habitant-e sur quatre et un emploi sur trois seraient directement concernés par le risque d'inondation, en raison de l'augmentation de l'urbanisation.** Selon certains experts, « 15 % de la population française (neuf millions de personnes) » vit « dans des secteurs qui, à plus ou moins long terme, seront touchés par une inondation d'intensité remarquable ». Une étude de l'OCDE montre que les villes du bassin méditerranéen (notamment Naples, Marseille, Athènes et Alger), du Golfe du Mexique et de l'Asie du Sud sont des villes où le risque d'inondation devrait s'accroître le plus. L'étude estime à 350 millions de dollars en moyenne, par an et par cité, les dépenses à engager, soit pour les 136 villes étudiées un montant annuel total de 50 milliards de dollars par an.

Le rôle central de la mer dans la vie humaine devrait en faire un bien public. Loin de cette vision, la mer est devenue un nouvel enjeu pour les capitalistes et les intérêts privés : urbanisation sans contrôle des littoraux, pollutions, pêche intensive, course à l'extraction des minerais, pétrole et gaz off-shore, etc. **La mer est un bien commun essentiel gravement menacé** : par le productivisme, l'appropriation privée, les tensions entre nations et les conflits d'usages que les océans suscitent et subissent. Dans tous les domaines, l'austérité budgétaire réduit les investissements publics aux profits des intérêts particuliers des financeurs privés : privatisation du port du Pirée en Grèce, baisse du budget mer en France... Il faut que ça cesse !

Avec 11 millions de km de côte, notre pays dispose du deuxième territoire maritime du monde. C'est un trésor, une opportunité fantastique pour notre peuple dans le siècle qui commence. La mer est un nouvel horizon politique, écologique, culturel, scientifique. C'est aussi une responsabilité historique. La mer est indispensable à l'écosystème qui rend possible la vie humaine. La question n'est pas de savoir s'il faut s'intéresser à elle, mais comment et pour quoi faire ?

Il est urgent de faire entrer la mer dans la politique. Va-t-on reproduire au large les mêmes dégâts que ceux provoqués à terre ? Ou bien en s'adonnant à la mer de façon maîtrisée n'allons-nous pas du coup changer le mode de production terrestre ?

La France peut agir de façon décisive. Elle ira en tête de ce nouvel âge de l'expansion humaine. Cet enjeu de civilisation est la responsabilité particulière de la France.

Notre projet :

«Et la mer apportera à [chacun] des raisons d'espérer...»

Cette citation du film *À la poursuite d'Octobre rouge* (1990) est à l'image de l'ambition que porte la France insoumise, celle de faire de la mer l'horizon de la règle verte et de la planification écologique.

Projet politique qui vise à recomposer progressivement la transition de l'ensemble des moyens de production, de consommation et d'échange, la règle verte implique qu'il ne soit pas prélevé dans la nature davantage que ce que la terre peut reconstituer.

L'économie de la mer que nous portons est le support de ce nouveau paradigme. Levier d'entraînement de toute l'activité, elle rompt avec les logiques productivistes, le pillage des ressources et le saccage de l'environnement.

Modèle à construire avec ambition et méthode, l'économie de la mer pose les bases d'une recomposition destinée à rayonner et à refonder notre rapport à la nature.

Face au modèle dominant de croissance sans finalité autre que la multiplication des biens de consommation, nous proposons une entrée en mer raisonnée, nouveau chemin de développement et de progrès, matrice à même de redonner le goût du futur. Ambition en partage pour un pays qui doute de lui-même, de ses capacités et de son destin, l'économie de la mer trace une voie pour sortir du marasme.

« La France dispose du deuxième territoire maritime du monde.

“Les larmes de nos souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée.” Cette phrase de Richelieu porte toujours : le gouvernement de François Hollande méprise ce potentiel de notre pays. La mer est pourtant le nouvel horizon de l'humanité. Elle est aussi un bien commun essentiel gravement menacé. Et la France ? Son devoir est fixé par son rang.

C'est une opportunité fantastique pour notre peuple dans le siècle qui commence. **La mer a le goût du futur pour les Français. »**

« La France, puissance maritime qui s'ignore »,

Jean-Luc Mélenchon (Revue internationale et stratégique, 2014, n°95)

Nos propositions : la mer, bien commun et nouvel horizon de l'humanité

1. Agir pour l'environnement littoral

La Loi Littoral, fruit de la prise de conscience collective autour de la mer et votée à l'unanimité en 1986, sera préservée et son impact sera évalué.

- Une politique d'aménagement précautionneuse dans la consommation d'espace couvrant la gestion du trait de côte, la protection des populations, l'amélioration des plans de circulation et de transport en commun, le logement et la mixité sociale, sera mise en œuvre. Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres aura pour mission de préserver, en partenariat avec les collectivités territoriales, les espaces naturels, côtiers ou lacustres, d'intérêt biologique et paysager.

- L'assiette et les montants des droits annuels de navigation sur les bateaux de plaisance seront harmonisés, que le navire soit immatriculé en mer ou en eaux intérieures.

- Les initiatives locales en matière de gestion du trait de côte seront soutenues ; l'ingénierie publique au service des élus et des territoires sera renforcée ; un observatoire national du trait de côte regroupera les observatoires locaux.

- Notre programme de 200 000 logements publics par an concernera également les zones littorales, en métropole comme dans les Outre-mer où trois logements sur dix correspondent à des résidences secondaires inoccupées huit mois par an. La lutte contre l'habitat indigne sera par ailleurs une priorité avec la mixité sociale pour objectif.

- L'État s'engagera aux côtés des élu-e-s locaux par une participation aux financements des plans de circulation, pour le développement des transports doux, la création d'aires de co-voiturage et le report modal.

2. Investir dans les énergies marines renouvelables

Au plus vite, dans le cadre du Commissariat à la planification écologique, une conférence des énergies marines renouvelables réunira les industriels du secteur, les professionnels de la mer et les ONG. L'équilibre entre les potentialités énergétiques des sites et la limitation des conflits d'usage sont systématiquement recherchés. Un contrat d'objectif fixera le programme de développement des énergies marines renouvelables (EMR). D'autres mesures seront nécessaires :

- Construire une filière industrielle des énergies marines renouvelables.

- Nationaliser la branche énergies marines d'Alstom et Adwen, la filiale d'Areva aujourd'hui abandonnée à General Electric, Siemens et Gamesa.

- Assurer le développement et la maîtrise publique des réseaux et installations de production.

- Revoir la politique foncière et soutenir financièrement les investissements portuaires nécessaires au développement des énergies marines renouvelables.

- Fixer l'objectif de production d'électricité par les énergies marines renouvelables à 30 GW en 2050 comme le prévoit le scénario Negawatt.

- Lancer sans délai de nouveaux programmes pour l'éolien posé pour poursuivre le développement et amplifier la dynamique jusqu'à 5 GW en 2030.

- Élargir la programmation pour l'éolien flottant, l'étendre à 7,5 GW en 2030.
- Engager le premier volet de production par l'hydrolien dès la validation des phases de test.
- Renforcer la recherche et développement et les projets pilotes pour le stockage de l'électricité.
- Poursuivre la recherche et développement sur les autres EMR (houlomoteur, énergie thermique des mers, etc.).
- Développer dans tous les Outre-mer les programmes d'énergies thermiques des mers ; élaborer un plan pour l'autonomie énergétique des Outre-mer par les EMR : relancer le projet d'autonomie énergétique de l'île de la Réunion, développer les EMR aux Antilles et en Guyane.
- Développer l'usage des algues comme substitut du pétrole : favoriser la recherche pour la production de carburants à partir d'algues non comestibles ; soutenir le développement des productions de plastiques d'algues par la commande publique.
- Décréter un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures offshore dans les eaux territoriales françaises.

POUR UN PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE INTÉGRANT LES EMR

La logique de concurrence dans le secteur de l'énergie prouve aujourd'hui son absurdité. Quel spectacle incohérent de voir nos champions industriels s'affronter au lieu de coopérer : Alstom produit des éoliennes offshore avec EDF contre GDF, mais des hydroliennes avec GDF contre EDF. Tous ces efforts seront rassemblés et mis en cohérence dans le cadre de la construction d'un pôle public de l'énergie comprenant la branche énergie d'Alstom.

3. Développer la pêche durable

Inventer la « pêche durable » implique de revoir de fond en comble le modèle d'exploitation des ressources marines et de mettre en œuvre les mesures suivantes.

- Changer la définition française de la pêche artisanale (bateaux de moins de 25 mètres avec armateur embarqué) : elle doit s'aligner sur l'acceptation internationale c'est-à-dire un-e patron-ne embarqué-e sur un bateau de moins de 12 mètres utilisant des engins « dormants » (impact moindre sur l'environnement).
- Protéger les emplois et le savoir-faire artisans par la mise en place d'un usage exclusif de la bande côtière des 20 milles nautiques aux pêcheurs artisans (navires de moins de 12 mètres).
- Prendre en compte la petite pêche française pour les orientations des politiques publiques du secteur : cela passe par la consultation des travailleurs artisans, qui représentent la majorité des pêcheurs en France.
- Appliquer les quotas pluriannuels équitables pour donner de la visibilité aux pêcheurs et mettre fin au chalutage en eau profonde.
- Garantir la transparence des aides publiques allouées au secteur de la pêche.
- Mettre en œuvre avant 2020 les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).
- Assurer plus d'équité dans les accords de pêche Nord-Sud : cela implique que l'Union européenne réforme ses accords de pêche pour accompagner le développement des États, notamment africains, avec lesquels elle traite pour avoir accès à leurs ressources sauvages.
- Développer les plans de gestion des pêches pluriannuels pour donner de la visibilité aux professionnels et pour une gestion durable des stocks.

- Conditionner l'application du « zéro rejet » à des études d'impact économique et social préalables et à des mesures d'accompagnement pour les petits armements.

- S'engager dans un plan de renouvellement de la flotte de pêche pour des navires plus sûrs et plus sobres, tout en garantissant une réduction de l'effort de pêche. Les aides s'adresseraient en priorité aux 1 700 navires de plus de 37 ans.

- Mettre en place un plan national de conversion des engins de pêche pour en améliorer la sélectivité.

- Protéger 30 % du territoire maritime français en réserves intégrales de façon à restaurer les ressources et la biodiversité marines et à permettre aux surplus de poissons d'alimenter une activité de pêche en périphérie des réserves.

4. Soutenir l'aquaculture extensive et écologique

- **Revoir le « plan stratégique national de développement des aquacultures durables 2020 » pour le rendre plus ambitieux et renforcer les points forts de l'aquaculture française : conchyliculture, ostréiculture...**

- Utiliser les champs d'EMR offshore pour développer des zones d'aquaculture en pleine mer, introduire des récifs artificiels favorisant l'algoculture (récifs qui créent des cantonnements inaccessibles aux engins de pêche type chalut de fond).

- Engager l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) dans la création d'un département de recherche pour l'amélioration variétale des algues, sur le modèle de ce que pratique l'Inra, et en excluant les transformations génétiques.

- Soutenir les alternatives à la pêche minotière, notamment l'alimentation des poissons d'élevage par les sous-produits de la filière de transformation des produits de la mer, l'algoculture et la culture des protéagineux.

- Développer l'aquaculture écologique à terre dans les marais littoraux, notamment ceux acquis par le Conservatoire du littoral.

5. Mettre en place le modèle coopératif et les circuits courts

- **Soutenir les projets coopératifs visant à la transformation et à la distribution des produits de la mer.**

- Adapter les règles administratives pour la transmission familiale des entreprises de pêche sur le modèle existant dans la conchyliculture.

- Inclure un volet « Produits de la mer de France » dans un plan national de développement des circuits courts dans la restauration collective publique et privée, en s'assurant de privilégier les méthodes de pêche écologiques et artisanales.

- Appliquer un coefficient multiplicateur encadrant les marges des distributeurs par rapport au prix d'achat au pêcheur ou au producteur.

6. Marine marchande : défendre et renforcer le pavillon français contre le dumping social

Défendre le pavillon français de premier registre :

- Relever la proportion de marins français dans les équipages des navires inscrits au pavillon bis, registre international Français.
- Introduire l'obligation d'utiliser des navires sous pavillon premier registre pour toute opération d'installation ou maintenance des EMR dans les eaux françaises.
- Réserver les aides publiques aux compagnies maritimes mobilisant des navires armés sous pavillon de premier registre.

Mettre fin au dumping sur les liaisons intérieures :

- Réserver les délégations de service public pour la desserte entre deux villes françaises aux navires sous pavillon français de premier registre.
- Étendre le champ d'application de l'approvisionnement pétrolier sous pavillon français aux produits raffinés.
- Constituer une flotte stratégique sous pavillon national d'une vingtaine de navires de 40 000 tonnes : le gouvernement s'engagera sur un contrat garanti d'approvisionnement de 15 ans avec les armateurs, des aides remboursables seront consenties pour la construction dans les chantiers français.

7. Construire mieux, déconstruire propre

Développer la construction navale en France :

- Nationaliser les chantiers STX France (Saint-Nazaire, Lorient et les sites de recherche et développement, R&D) dont les infrastructures sont stratégiques pour la construction des bâtiments de la Marine nationale.
- Construire dans les chantiers navals français les navires rendus nécessaires par :
 - la mise en place d'un plan de renouvellement de la flotte de pêche ;
 - la réforme de la loi sur l'approvisionnement pétrolier ;
 - le développement d'une flotte de service pour les EMR (navires spécifiques pour l'installation et la maintenance).
- Construire en France les navires nécessaires à la Défense nationale et à la protection de l'environnement du domaine maritime français pour renouveler et renforcer la flotte existante.
- Lancer le programme d'épaulement ou de remplacement du porte-avions Charles de Gaulle.
- Combattre le dumping social à domicile en abrogeant la directive sur le détachement de travailleur-euse-s.
- Développer les aides aux recours de matériaux écologiques pour la construction des bateaux, en privilégiant le bois plutôt que le plastique.
- Développer les aides aux recherches en cours sur la propulsion vélique de la marine de commerce à partir du niveau d'excellence atteint par la filière française de course au large et de plaisance (architecte, maître voilier, bureaux d'étude).

Créer une véritable filière industrielle du démantèlement :

- Appliquer la convention de Hong-Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, ratifiée par la France, sans attendre son entrée en vigueur.
- Mettre en place une « prime au renouvellement » pour les navires de plus de 30 ans (pêche, plaisance, marine marchande) démantelés en France et remplacés par des navires construits en France.
- Renforcer la réparation navale en soutenant les chantiers existants et en nationalisant l'atelier de Brest (Damen, ex-Sobrena) qui bénéficie d'un emplacement et d'équipements relevant de l'intérêt général.

Lutter contre les particules fines, développer l'usage du gaz naturel liquéfié :

- Encourager la modernisation de la flotte en soutenant financièrement l'équipement des navires en moteur à gaz naturel liquéfié (GNL) lorsque les travaux sont effectués dans des chantiers navals français et que les compagnies exercent sous pavillon français de 1er registre.
- Investir pour équiper les ports des terminaux nécessaires à l'alimentation en GNL des navires.

8. Pour un transport maritime plus écologique

Faire du Havre et de Marseille les portes d'entrée obligées vers la France :

- Récupérer la maîtrise publique complète des grands ports maritimes, de leurs installations et services.
- Intégrer les marchandises étrangères entrant en France par des ports non français dans le mécanisme de protectionnisme solidaire.
- Réserver l'entrée sur le territoire des matières dangereuses par ces deux ports.

Développer les pôles multimodaux, fluviaux et ferroviaires, afin de réduire la part modale de la route :

- Organiser les déplacements de marchandises au départ des ports comme point nodal essentiel et structurer leur arrière-pays afin de couvrir tout le territoire national, en priorité vers les grands centres urbains.
- Soutenir le développement du port du Havre en finançant les travaux nécessaires au développement de l'intermodalité avec le transport fluvial (écluse fluviale).
- Investir dans les infrastructures et les services ferroviaires et fluviaux dans les ports pour développer l'intermodalité, notamment à Marseille-Fos.
- Développer la formation et l'innovation en matière de fret fluvial et ferroviaire notamment sur la question du triage, en retard depuis l'abandon du fret par la SNCF.
- Organiser un axe de transport de fret ferroviaire du Sud au Nord sur l'arc Atlantique et la Manche, concevoir ou moderniser la transversalité avec les ports maritimes.

Élaborer une stratégie portuaire nationale cohérente :

- Établir un plan national de transports de marchandises fret / fluvial / maritime pour une desserte coordonnée, cohérente, globale et de proximité, incluant le cabotage sur la façade maritime, et élaboré en lien avec les professionnels et les usagers des ports.

Moderniser les infrastructures portuaires :

- Développer les activités industrialo-portuaires tout en préservant le littoral : les ports doivent redevenir des lieux industriels.
- Organiser la libération du foncier et la concentration d'activités économiques plutôt que leur dispersion et étalement.
- Accélérer le développement du GNL (gaz naturel liquéfié) comme mode de propulsion, notamment pour le cabotage.

9. Développer l'éducation et la formation aux métiers de la mer

- **Faire de la France le leader mondial de la recherche et de l'éducation dans le secteur maritime** en ouvrant au moins un lycée professionnel maritime dans chaque département littoral de la métropole, en commençant par ceux qui n'en possèdent pas (Provence-Alpes Côte d'Azur) et dans chaque département d'Outre-mer.

- Adapter les places disponibles au sein de l'École nationale supérieure maritime aux nouveaux débouchés générés par le plan mer et pérenniser son financement.

- Développer les « classes de mer » incluant une pratique de la voile en même temps que la connaissance du milieu marin, en lien avec les organisations professionnelles de la pêche et de la conchyliculture, l'administration de la mer et les professionnels du tourisme avec l'objectif que chaque enfant devra être initié et sensibilisé aux questions maritimes au moins une fois avant sa majorité.

- Renforcer la place des questions marines et maritimes dans les programmes scolaires (technologie, biologie, géographie mais aussi arts, littérature et histoire).

10. Faire de la France le leader mondial de la recherche maritime

Le territoire maritime de la France abrite 10 % de la biodiversité mondiale, ce qui donne à notre pays une responsabilité à l'égard de la préservation du vivant.

Renforcer les moyens de la recherche publique pour la connaissance des milieux :

- Développer les formations d'enseignement supérieur liées au maritime ; augmenter le budget de fonctionnement de l'Ifremer et le doter d'un nouveau navire hauturier et d'un deuxième sous-marin habitable pouvant aller jusqu'à 6 000 mètres de fond.

- Poursuivre le développement du réseau de balises en mer Candhis (Centre d'archivage national de données de houle in situ) afin d'affiner les mesures de houle et de pouvoir analyser, plus rigoureusement, le lien entre la houle et son impact sur la côte.

- Construire la première station sous-marine permanente et développer les partenariats internationaux sur le modèle de la station spatiale.

Poursuivre le programme Extraplac :

- Dégager les financements nécessaires à l'achèvement du programme Extraplac (Extension raisonnée du plateau continental) de connaissances des fonds sous-marins.

- Obtenir la reconnaissance des résultats de ce programme par l'ONU.

Renforcer la recherche dans les biotechnologies marines :

- Soutenir les recherches de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) sur les potentialités médicales offertes par des organismes marins.

- Création de bioparcs dédiés aux biotechnologies marines.

11. Des moyens publics au service de l'ambition maritime

Mettre fin à l'austérité, renforcer les investissements publics et mobiliser l'épargne privée :

- Augmenter le budget de l'État pour la pêche et les affaires maritimes.
- Élaborer un plan pluriannuel d'investissement public pour la mer.
- Garantir les moyens de la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) aujourd'hui menacée par l'austérité budgétaire.

Une volonté politique et administrative pour une politique maritime intégrée :

- Faire de la mer un pilier de la planification écologique à tous les échelons pour une politique cohérente à l'échelle de chaque façade maritime et nationalement.
- Créer un ministère de la mer et une direction générale à la mer pour mener une politique maritime intégrée qui fédère et pilote les politiques d'infrastructures, d'aménagement, de protection de l'environnement, de transport, de pêche et d'aquaculture, d'énergies marines renouvelables et de formation maritime.

Une Marine nationale considérée pour une France souveraine :

- Assurer la sécurité de la flotte française par la Marine nationale, refuser les gardes privés à bord des navires.
- Renforcer les moyens humains et matériels de la Marine et faire de la protection écologique maritime un nouvel instrument de souveraineté.
- Lancer la réflexion sur les moyens maritimes nécessaires à la Défense nationale

EUROPE : POUR LA MER AUSSI, ROMPRE POUR REFONDER

Les questions maritimes ne sont pas hors-sol. Elles sont souvent corrélées au premier chef avec les règles économiques libérales qui privilégient la concurrence immédiate sur l'intérêt général, le long terme, les droits sociaux et la préservation de l'écosystème.

Les exemples sont légions : pavillons de complaisance au sein même de l'UE, libéralisation de l'énergie et des transports empêchant une planification écologique forte, travailleurs détachés exploités dans les chantiers navals ou pour la construction d'éoliennes...

Notre politique maritime ne pourra voir le jour sans une confrontation avec les traités, les règles et les dirigeants libéraux européens. Pour la mer aussi, il faudra recomposer avec cette Europe ou rompre pour refonder la politique maritime et les coopérations.

12. Planifier la périphérie du secteur maritime

Évaluer et anticiper la gestion des littoraux :

- Faire le bilan de la Loi Littoral, notamment par le biais d'une commission d'enquête, mettre en place une mission scientifique d'évaluation de l'impact de l'élévation du niveau des mers sur les rivages français et élaborer un plan d'adaptation.
- Mettre en œuvre une mission scientifique d'évaluation de l'impact de l'élévation du niveau des mers sur les rivages français en métropole et dans les Outre-mer (scientifique, administrative, financière) et élaborer un plan d'adaptation.

Développer un tourisme maritime respectueux de l'environnement et des professionnel·le·s :

- Développer le pécaturisme et le tourisme industriel maritime (touristes embarqué-e-s sur des navires, visite des criées et équipements portuaires) dans une logique pédagogique, en lien avec les professionnel-le-s et leur permettant d'augmenter et de diversifier leurs revenus, tout en donnant au tourisme littoral une dimension maritime et pas seulement balnéaire.

- Soutenir le développement d'une plaisance fondée sur le partage et la location plutôt que sur la multiplication des navires restant à quai l'essentiel de l'année ; fédérer les associations et clubs déjà engagés dans une telle démarche.

- Promouvoir les ports à sec et les cales publiques écologiques pour le nettoyage des coques de bateau.

13. Faire de la mer un bien commun de l'humanité

Assumer la responsabilité particulière de la France en matière maritime :

- Agir pour faire reconnaître la mer comme « bien commun de l'humanité » par l'ONU et pour que soit institué une législation internationale sanctionnant durement les pollutions maritimes selon le principe pollueur-payeur.

- Prendre une initiative internationale pour lancer une campagne de dépollution des mers et de récupération des déchets flottants.

- Agir pour un règlement pacifique des conflits et pour l'élaboration de règles internationales face à la fonte des glaces de l'Arctique.

- Poursuivre le travail de recherche scientifique en Antarctique.

Développer les coopérations maritimes de la France avec ses voisins :

- Lancer un programme international méditerranéen de gestion partagée et de lutte contre la pollution maritime pour faire de la Méditerranée un modèle de gestion écologique des mers.

- Développer les coopérations maritimes des Outre-mer avec les États voisins.